

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le onze du mois d'avril, le Conseil communautaire de COMBRAILLES SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle des Fêtes située à Charbonnières-les-Vieilles, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOUCHARD, Président,

**Date de convocation** : 6 avril 2018

### **Présents :**

**Membres Titulaires** : MM. & Mmes ARCHAUD Claude, BALY Franck, BARE Michaël, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, BOURBONNAIS Jean-Claude, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHANSEAUME Camille, CHARBONNEL Pascal, CHATARD Marie-Pierre, COUCHARD Olivier, DA SILVA José, DOSTREVIE Corinne, DREVET Yannick, GENDRE Martial, GUILLOT Sébastien, HOVART Liliane, LAMAISON Marie-Hélène, LAMBERT Bernard, LANGUILLE André, LANNAREIX Jean-Pierre, LESCURE Bernard, LOBJOIS Corinne, MANUBY Didier, MASSON Yannick, MEGE Isabelle, MOUCHARD Jean-Marie, MUSELIER Jean-Pierre, PERROCHE Paulette, PIEUCHOT-MONNET Chantal, POUZADOUX Jean-Paul, ROGUET François, SAUVESTRE Daniel, SCHIETTEKATTE Charles, SECOND Jean-François, VALANCHON Annie, VALENTIN Gilles et VIALANEIX Michèle,

**Membres suppléants avec voix délibérative** : M. CHOMET Laurent (suppléant de M. CAILLET Pascal),

**Procurations** : M. CRISPYN Guillaume à M. BONNET Grégory, M. DE JESUS José à Mme MEGE Isabelle, M. ESPAGNOL Alain à Mme VIALANEIX Michèle, Mme GATIGNOL Joëlle à MME VALANCHON Annie, M. LOBREGAT Stéphane à M. MOUCHARD Jean-Marie,

**Absents/excusés** : MM. & Mme BOULAIS Loïc, CAILLET Pascal, COUTIERE Daniel, CRISPYN Guillaume, DE JESUS José, ESPAGNOL Alain, GATIGNOL Joëlle, LOBREGAT Stéphane,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de membre en exercice** : 46

**Nombre de personnes présentes** : 39

**Nombres de suffrages exprimés** : 43 dont 5 procurations (moins le Président)

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, M. Michaël BARE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire précédent**

Le compte-rendu du Conseil du 22 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **Compte-rendu des délégations du Président**

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2018-17 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME BESSERVE - VOLET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PIG

Une subvention de 600 € est attribuée à Mme BESSERVE Agnès, située dans la catégorie « ressources modestes » – 1 Chemin de Lèbre, 63200 PROMPSAT au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge dans le cadre du volet « Lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2018-18 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME BETTAREL SUR LE VOLET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PIG

Une subvention de 800 € est attribuée à Mme BETTAREL Isabella, située dans la catégorie « ressources très modestes » – 14 rue Davaud, 63460 COMBRONDE au titre de la prime forfaitaire

aux travaux accordée par la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge dans le cadre du volet « lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2018-19 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS A89 - SCI AMGD - CREATION D'UN NOUVEAU LOCAL COMMERCIAL (Manzat Viandes)

VU les propositions du COPIL A 89 du 10 janvier 2018,

Une subvention de 1 000 € est attribuée à la SCI AMGD représentée par M. MAIGNOL Geoffroy domicilié 3 Chemin des Chambons - 63410 MANZAT :

- Objet : Développement de l'entreprise Développement de l'Entreprise Manzat Viandes : Création d'un Nouveau Local Commercial
- Montant des dépenses retenues : 100 000,00 € HT
- Montant de la subvention : 8 000.00 €
- Taux d'aide : 8 %

Le bénéficiaire dispose d'un délai 18 mois maximum pour remettre les justificatifs nécessaires au paiement de la subvention.

**Ajout de points à l'ordre du jour**

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Travaux extension zone d'activités des Gannes : conventions avec le SIEG pour l'éclairage public
- Etudes Gémap : groupements de commandes
- Prolongation compromis de vente CHIMIREC

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

**D-2018-03-01 Compte de gestion 2017 – Budget Général de la Communauté de Communes**

40000 - CC COMBRAILLES SIOULE ET MORG

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 103 664,72	11 338 767,02	19 442 431,74
Titres de recette émis (b)	3 436 806,79	11 000 353,09	14 437 159,88
Réductions de titres (c)	2 669,59	654 677,25	657 346,84
Recettes nettes (d = b - c)	3 434 137,20	10 345 675,84	13 779 813,04
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 103 664,72	11 338 767,02	19 442 431,74
Mandats émis (f)	3 040 940,66	10 942 921,88	13 983 862,54
Annulations de mandats (g)	0,00	2 183 889,97	2 183 889,97
Depenses nettes (h = f - g)	3 040 940,66	8 759 031,91	11 799 972,57
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	393 196,54	1 586 643,93	1 979 840,47
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget Général de la Communauté de Communes,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### D-2018-03-02 Compte de gestion 2017 – Budget Equipements sportifs

41800 - EQUIPEMENTS SPORTIFS

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	972 637,15	1 042 422,26	2 015 059,41
Titres de recette émis (b)	741 084,31	1 781 887,12	2 522 971,43
Réductions de titres (c)	678,66	831 862,08	832 540,74
Recettes nettes (d = b - c)	740 405,65	950 025,04	1 690 430,69
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	972 637,15	1 042 422,26	2 015 059,41
Mandats émis (f)	610 930,71	1 070 229,04	1 681 159,75
Annulations de mandats (g)	0,00	120 204,00	120 204,00
Depenses nettes (h = f - g)	610 930,71	950 025,04	1 560 955,75
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	129 474,94	0,00	129 474,94
(h - d) Déficit		0,00	

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Equipements Sportifs,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## D-2018-03-03 Compte de gestion 2017 – Budget Jeunesse

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 700 029,20	2 606 912,53	4 306 941,73
Titres de recette émis (b)	300 554,70	3 034 306,78	3 334 861,48
Réductions de titres (c)	0,00	550 556,04	550 556,04
Recettes nettes (d = b - c)	300 554,70	2 483 750,74	2 784 305,44
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 700 029,20	2 606 912,53	4 306 941,73
Mandats émis (f)	600 767,90	2 553 377,69	3 154 145,59
Annulations de mandats (g)	952,80	69 695,21	70 648,01
Depenses nettes (h = f - g)	599 815,10	2 483 682,48	3 083 497,58
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		68,26	
(h - d) Déficit	299 260,40		299 192,14

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Jeunesse,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## D-2018-03-04 Compte de gestion 2017 – Budget Activités culturelles

42000 - ACTIVITES CULTURELLES

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	166 430,37	757 409,26	923 839,63
Titres de recette émis (b)	95 632,67	972 277,49	1 067 910,16
Réductions de titres (c)	26,63	342 555,74	342 582,37
Recettes nettes (d = b - c)	95 606,04	629 721,75	725 327,79
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	166 430,37	757 409,26	923 839,63
Mandats émis (f)	104 326,71	627 509,64	731 836,35
Annulations de mandats (g)	0,00	19 161,08	19 161,08
Depenses nettes (h = f - g)	104 326,71	608 348,56	712 675,27
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		21 373,19	12 652,52
(h - d) Déficit	8 720,67		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Activités culturelles,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

<b>D-2018-03-05 Compte de gestion 2017 – Budget ZA de Queuille</b>			
42600 - ZONE INDUSTRIELLE QUEUILLE			
Exercice 2017			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	157 219,92	157 181,76	314 401,68
Titres de recette émis (b)	152 176,76	152 176,76	304 353,52
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	152 176,76	152 176,76	304 353,52
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	157 219,92	157 181,76	314 401,68
Mandats émis (f)	152 176,76	152 176,76	304 353,52
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	152 176,76	152 176,76	304 353,52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe ZA de Queuille,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D-2018-03-06 Compte de gestion 2017 – Budget ZA des Ancizes**

42500 - ZONE INDUSTRIELLE LES ANCIZES

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	101 022,14	42 811,93	143 834,07
Titres de recette émis (b)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	101 022,14	42 811,93	143 834,07
Mandats émis (f)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe ZA des Ancizes,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D-2018-03-07 Compte de gestion 2017 – Budget ZA de Saint-Pardoux**

42700 - ZONE ACTIVITES ST PARDOUX

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	54 653,00	54 653,00	109 306,00
Titres de recette émis (b)	23 803,01	23 803,01	47 606,02
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	23 803,01	23 803,01	47 606,02
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	54 653,00	54 653,00	109 306,00
Mandats émis (f)	23 803,01	23 803,01	47 606,02
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	23 803,01	23 803,01	47 606,02
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe ZA de Saint Pardoux,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## D-2018-03-08 Compte de gestion 2017 – Budget Parc de l'Aize ZAC1

44600 - PARC DE L'AIZE ZAC 1

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 626 001,65	1 836 683,03	3 462 684,68
Titres de recette émis (b)	0,00	58 655,70	58 655,70
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	58 655,70	58 655,70
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 626 001,65	1 836 683,03	3 462 684,68
Mandats émis (f)	54 105,70	58 655,70	112 761,40
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	54 105,70	58 655,70	112 761,40
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		0,00	
(h - d) Déficit	54 105,70	0,00	54 105,70

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Parc de l'Aize ZAC1,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D-2018-03-09 Compte de gestion 2017 – Budget ZA la Varenne**

42400 - ZONES ACTIVITES ECONOMIQUES

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	342 455,92	503 131,27	845 587,19
Titres de recette émis (b)	144 783,34	251 293,52	396 076,86
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	144 783,34	251 293,52	396 076,86
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	342 455,92	503 131,27	845 587,19
Mandats émis (f)	314 712,45	251 293,52	566 005,97
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	314 712,45	251 293,52	566 005,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		0,00	
(h - d) Déficit	169 929,11	0,00	169 929,11

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe ZA la Varenne,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D-2018-04-10 Compte de gestion 2017 – Budget ZA la Varenne**

42400 - ZONES ACTIVITES ECONOMIQUES

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	342 455,92	503 131,27	845 587,19
Titres de recette émis (b)	144 783,34	251 293,52	396 076,86
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	144 783,34	251 293,52	396 076,86
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	342 455,92	503 131,27	845 587,19
Mandats émis (f)	314 712,45	251 293,52	566 005,97
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	314 712,45	251 293,52	566 005,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		0,00	
(h - d) Déficit	169 929,11	0,00	169 929,11

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe ZA la Varenne,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### D-2018-04-11 Compte de gestion 2017 – Budget Parc d'activités des Volcans

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	294 947,63	551 533,36	846 480,99
Titres de recette émis (b)	38 367,38	117 567,86	155 935,24
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	38 367,38	117 567,86	155 935,24
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	294 947,63	551 533,36	846 480,99
Mandats émis (f)	40 567,86	40 567,38	81 135,24
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	40 567,86	40 567,38	81 135,24
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		77 000,48	74 800,00
(h - d) Déficit	2 200,48		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Parc d'Activités des Volcans,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### D-2018-04-12 Compte de gestion 2017 – Budget Multiple de Saint Quintin

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	116 978,76	139 608,00	256 586,76
Titres de recette émis (b)	6 604,48	129 678,46	136 282,94
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	6 604,48	129 678,46	136 282,94
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	116 978,76	139 608,00	256 586,76
Mandats émis (f)	0,00	1 785,00	1 785,00
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	0,00	1 785,00	1 785,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	6 604,48	127 893,46	134 497,94
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Multiple de Saint Quintin,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D-2018-04-13 Compte de gestion 2017 – Budget Cinéma la Viouze**

42100 - CINEMA INTERCO LA VIOUZE

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 852,66	239 312,39	272 165,05
Titres de recette émis (b)	30 337,62	200 534,55	230 872,17
Réductions de titres (c)	0,00	6 702,75	6 702,75
Recettes nettes (d = b - c)	30 337,62	193 831,80	224 169,42
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 852,66	239 312,39	272 165,05
Mandats émis (f)	23 075,18	209 220,86	232 296,04
Annulations de mandats (g)	0,00	15 389,06	15 389,06
Depenses nettes (h = f - g)	23 075,18	193 831,80	216 906,98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	7 262,44	0,00	7 262,44
(h - d) Déficit		0,00	

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Cinéma la Viouze,

- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### D-2018-04-14 Compte de gestion 2017 – Budget Atelier Relais

42900 - ATELIERS RELAIS

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 738,71	12 891,48	37 630,19
Titres de recette émis (b)	15 583,96	12 597,23	28 181,19
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	15 583,96	12 597,23	28 181,19
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	24 738,71	12 891,48	37 630,19
Mandats émis (f)	9 154,75	3 695,91	12 850,66
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	9 154,75	3 695,91	12 850,66
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	6 429,21	8 901,32	15 330,53
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Atelier Relais,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### D-2018-04-15 Compte de gestion 2017 – Budget Immobilier locatif

42300 - BATI LOCATIF INDUSTRIEL

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	171 930,28	85 245,27	257 175,55
Titres de recette émis (b)	141 788,76	76 883,52	218 672,28
Réductions de titres (c)	0,00	656,93	656,93
Recettes nettes (d = b - c)	141 788,76	76 226,59	218 015,35
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	171 930,28	85 245,27	257 175,55
Mandats émis (f)	89 094,13	72 065,31	161 159,44
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	89 094,13	72 065,31	161 159,44
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	52 694,63	4 161,28	56 855,91
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Immobilier locatif,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### D-2018-04-16 Compte de gestion 2017 – Budget Redevance des Ordures Ménagères

42200 - REOM

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	487 050,00	487 050,00
Titres de recette émis (b)	0,00	715 741,92	715 741,92
Réductions de titres (c)	0,00	232 505,29	232 505,29
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	483 236,63	483 236,63
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	487 050,00	487 050,00
Mandats émis (f)	0,00	714 016,66	714 016,66
Annulations de mandats (g)	0,00	230 780,03	230 780,03
Depenses nettes (h = f - g)	0,00	483 236,63	483 236,63
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Redevance des Ordures Ménagères,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

<b>D-2018-04-17    Compte administratif 2017 – Budget Général de la Communauté de Communes</b>
--

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A      8 759 031,91	G      10 345 675,84
	Section d'investissement	B      3 040 940,66	H      3 434 137,20
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2016</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I      967 874,55 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D      1 254 487,65 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		13 054 469,22 = A+B+C+D	14 747 687,59 = G+H+I+J
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	K      0,00
	Section d'investissement	F      2 987 764,59	L      2 419 601,14
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>	2 987 764,59 = E+F	2 419 601,14 = K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E      8 759 031,91	= G+I+K      11 313 550,39
	Section d'investissement	= B+D+F      7 283 383,82	= H+J+L      5 853 738,34
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F      16 042 415,73	= G+H+I+J+K+L      17 167 288,73

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget Général de la Communauté de Communes.

**D-2018-04-18    Compte administratif 2017 – Budget Equipements Sportifs**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	950 025,04	G	950 025,04
	Section d'investissement	B	610 930,71	H	740 405,65
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	48 891,84
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	244 633,14	J	
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			1 805 588,89		1 739 322,53
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	114 336,53	L	229 511,50
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>		114 336,53		229 511,50
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	950 025,04	= G+I+K	998 916,88
	Section d'investissement	= B+D+F	969 900,38	= H+J+L	969 917,15
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	1 919 925,42	= G+H+I+J+K+L	1 968 834,03

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Equipements Sportifs.

**D-2018-04-19 Compte administratif 2017 – Budget Jeunesse**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 2 483 682,48	G 2 483 750,74
	Section d'investissement	B 599 815,10	H 300 554,70
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2016</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 8 652,83	I (si excédent) 8 652,83
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 22 223,72	J (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 3 105 721,30	= G+H+I+J 2 792 958,27
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 309 249,62	L 610 849,67
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>	= E+F 309 249,62	= K+L 610 849,67
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 483 682,48	= G+I+K 2 492 403,57
	Section d'investissement	= B+D+F 931 288,44	= H+J+L 911 404,37
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 3 414 970,92	= G+H+I+J+K+L 3 403 807,94

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Jeunesse.

**D-2018-04-20a Compte administratif 2017 – Budget Activités Culturelles**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 608 348,56	G 629 721,75
	Section d'investissement	B 104 326,71	H 95 606,04
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 22 303,76	I (si excédent) 22 303,76
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 58 886,07	J (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 771 561,34	= G+H+I+J 747 631,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 804,32	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>	= E+F 804,32	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 608 348,56	= G+I+K 652 025,51
	Section d'investissement	= B+D+F 164 017,10	= H+J+L 95 606,04
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 772 365,66	= G+H+I+J+K+L 747 631,55

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Activités Culturelles.

**D-2018-04-21 Compte administratif 2017 – Budget ZA de Queuille**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 152 176,76	G 152 176,76
	Section d'investissement	B 152 176,76	H 152 176,76
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2016</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 38,16 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 304 391,68	= G+H+I+J 304 353,52
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>	= E+F 0,00	= K+L 0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 152 176,76	= G+I+K 152 176,76
	Section d'investissement	= B+D+F 152 214,92	= H+J+L 152 176,76
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 304 391,68	= G+H+I+J+K+L 304 353,52

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe ZA de Queuille.

**D-2018-04-22 Compte administratif 2017 – Budget ZA des Ancizes**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ZI ANCIZES		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	42 806,93	G	42 806,93
	Section d'investissement	B	42 806,93	H	42 806,93
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	58 215,21 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		85 613,86 = A+B+C+D		143 829,07 = G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	85 613,86 = A+B+C+D+E+F		143 829,07 = G+H+I+J+K+L	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe ZA des Ancizes.

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ZONE D ACTIVITES ST PARDOUX		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	23 803,01	G	23 803,01
	Section d'investissement	B	23 803,01	H	23 803,01
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	20 103,61 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	30 849,99 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			67 709,63 = A+B+C+D		78 456,01 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>		0,00 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		43 906,62 = A+C+E		23 803,01 = G+I+K
	Section d'investissement		23 803,01 = B+D+F		54 653,00 = H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>		67 709,63 = A+B+C+D+E+F		78 456,01 = G+H+I+J+K+L

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe ZA de Saint Pardoux.

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - AIZE ZAC 1		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	58 655,70	G	58 655,70
	Section d'investissement	B	54 105,70	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 193 341,84 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			1 306 103,24 = A+B+C+D		58 655,70 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		0,00 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		58 655,70 = A+C+E		58 655,70 = G+I+K
	Section d'investissement		1 247 447,54 = B+D+F		0,00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 306 103,24 = A+B+C+D+E+F		58 655,70 = G+H+I+J+K+L

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Parc de l’Aize ZAC1.

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - AIZE ZAC 2		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	189 589,72	G	189 589,72
	Section d'investissement	B	189 589,67	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	1 535 800,87 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			379 179,39		1 725 390,59
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>		0,00		0,00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		189 589,72		189 589,72
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		189 589,67		1 535 800,87
	= B+D+F			= H+J+L	
	<b>TOTAL CUMULE</b>		379 179,39		1 725 390,59
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Parc de l’Aize ZAC2.

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ZONE D ACTIVITES LA VARENNE		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	251 293,52	G	251 293,52
	Section d'investissement	B	314 712,45	H	144 783,34
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	26 104,92 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		592 110,89 = A+B+C+D		396 076,86 = G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe ZA la Varenne.

**D-2018-04-27 Compte administratif 2017 – Budget Parc d’Activités des Volcans**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - PARC D ACTIVITES DES VOLCANS		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	40 567,38	G	117 567,86
	Section d'investissement	B	40 567,86	H	38 367,38
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,48 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	38 367,38 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			119 503,10 = A+B+C+D		155 935,24 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>		0,00 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		40 567,86 = A+C+E		117 567,86 = G+I+K
	Section d'investissement		78 935,24 = B+D+F		38 367,38 = H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>		119 503,10 = A+B+C+D+E+F		155 935,24 = G+H+I+J+K+L

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Parc d’Activités des Volcans.



**D-2018-04-28 Compte administratif 2017 – Budget Multiple de Saint-Quintin**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - MULTIPLE DE ST QUINTIN SUR SIOULE		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 1 785,00	G 129 678.46
	Section d'investissement	B 0.00	H 6 604.48
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2016</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 115 758.76 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 117 543.76	= G+H+I+J 136 282.94
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>	= E+F 0.00	= K+L 0.00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 785.00	= G+I+K 129 678.46
	Section d'investissement	= B+D+F 115 758.76	= H+J+L 6 604.48
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 117 543.76	= G+H+I+J+K+L 136 282.94

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Multiple de Saint-Quintin.

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - CINEMA INTERCOMMUNAL DE LA VIOUZE		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	193 831,80	G	193 831,80
	Section d'investissement	B	23 075,18	H	30 337,62
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	8 840,81 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>225 747,79</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>224 169,42</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>	<b>= E+F</b>	<b>0,00</b>	<b>= K+L</b>	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	193 831,80	= G+I+K	193 831,80
	Section d'investissement	= B+D+F	31 915,99	= H+J+L	30 337,62
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>225 747,79</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>224 169,42</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Cinéma la Viouze.

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ZI ANCIZES		CA	2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	42 806.93	G	42 806.93
	Section d'investissement	B	42 806.93	H	42 806.93
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	58 215.21 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	85 613.86	= G+H+I+J	143 829.07
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F	0.00	= K+L	0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	42 806.93	= G+I+K	42 806.93
	Section d'investissement	= B+D+F	42 806.93	= H+J+L	101 022.14
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	85 613.86	= G+H+I+J+K+L	143 829.07

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Atelier Relais.

**D-2018-04-31 Compte administratif 2017 – Budget Immobilier locatif**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - BATI LOCATIF INDUSTRIEL		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	72 065,31	G	76 226,59
	Section d'investissement	B	89 094,13	H	141 788,76
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	8 338,18
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	54 148,83	J	
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			215 308,27		226 353,53
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>		0,00		0,00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		72 065,31		84 564,77
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		143 242,96		141 788,76
	= B+D+F		= H+J+L		
	<b>TOTAL CUMULE</b>		215 308,27		226 353,53
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Immobilier locatif.

**D-2018-04-32 Compte administratif 2017 – Budget Redevance des Ordures Ménagères**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - REDEVANCE ORDURES MENAGERES		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 483 236,63	G 483 236,63	G-A 0,00
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 483 236,63	Q= G+H+I+J 483 236,63	=Q-P 0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 483 236,63	= G+I+K 483 236,63	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 483 236,63	= G+H+I+J+K+L 483 236,63	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget annexe Redevance des Ordures Ménagères.

**D-2018-04-33 Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Général de la Communauté de Communes**

<b>Pour mémoire :</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	692 082,68 €
Résultat de fonctionnement reporté CC Pays de Menat	275 791,87 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	-1 292 233,70 €
Résultat d'investissement antérieur reporté CC Pays de Menat	37 746,05 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Dépenses fonctionnement 2017	8 759 031,91 €
Recettes fonctionnement 2017	10 345 675,84 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	1 586 643,93 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	967 874,55 €
Solde section de fonctionnement :	<b>2 554 518,48 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017</b>	
Dépenses investissements 2017	3 040 940,66 €
Recettes investissements 2017	3 434 137,20 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	393 196,54 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	-1 254 487,65 €
D001/inv	
Solde section d'investissement :	<b>-861 291,11 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2017</b>	
Sur dépenses d'investissement :	2 987 764,59 €
Sur recettes d'investissement :	2 419 601,14 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>-568 163,45 €</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	-861 291,11 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-568 163,45 €
001D/inv	
Besoin de financement :	<b>-1 429 454,56 €</b>
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>1 429 454,56 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>1 125 063,92 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>2 554 518,48 €</b>

<b>D-2018-04-34</b>	<b>Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Equipements Sportifs</b>
---------------------	---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	48 891.84 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	-244 633.14 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	950 025.04 €
Recettes fonctionnement 2017	950 025.04 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	48 891.84 €
Solde section de fonctionnement :	<b>48 891.84 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	610 930.71 €
Recettes investissements 2017	740 405.65 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	129 474.94 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	-244 633.14 €
D001/inv	Solde section d'investissement : <b>-115 158.20 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	114 336.53 €
Sur recettes d'investissement :	229 511.50 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>115 174.97 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-115 158.20 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	115 174.97 €
Besoin de financement :	<b>pas de besoin de financement</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :**

*(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)*

**2) Affectation complémentaire en réserves :**

**0.00 €**

*(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)*

**3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :**

**48 891.84 €**

*(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)*

**Total affecté : 48 891.84 €**

**D-2018-04-35 Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Jeunesse****Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	8 652,83 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	-22 223,72 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	2 483 682,48 €
Recettes fonctionnement 2017	2 483 750,74 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	68,26 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	8 652,83 €
Solde section de fonctionnement :	<b>8 721,09 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	599 815,10 €
Recettes investissements 2017	300 554,70 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	-299 260,40€
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	-22 223,72 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<b>-321 484,12 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	309 249,62 €
Sur recettes d'investissement :	610 849,67 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>301 600,05 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-321 484,12 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	301 600,05 €
001D/inv Besoin de financement :	<b>-19 884,07 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>8 721,09 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>0</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>8 721,09 €</b>



<b>D-2018-04-36</b>	<b>Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Activités culturelles</b>
---------------------	--

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	22 303.76 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	-58 886.07 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	608 348.56 €
Recettes fonctionnement 2017	629 721.75 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	21 373.19 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	<u>22 303.76 €</u>
Solde section de fonctionnement :	<b>43 676.95 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	104 326.71 €
Recettes investissements 2017	95 606.04 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	-8 720.67 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	<u>-58 886.07 €</u>
D001/inv	Solde section d'investissement : <b>-67 606.74 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	804.32 €
Sur recettes d'investissement :	<u>0.00 €</u>
Solde net des restes à réaliser :	<b>-804.32 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-67 606.74 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	<u>-804.32 €</u>
001D/inv	Besoin de financement : <b>-68 411.06 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>43 676.95 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<u><b>43 676.95 €</b></u>

<b>D-2018-04-37</b>	<b>Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget ZA de Queuille</b>
---------------------	---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	-38.16 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	152 176.76 €
Recettes fonctionnement 2017	152 176.76 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0.00 €
Solde section de fonctionnement :	<u>0.00 €</u>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	152 176.76 €
Recettes investissements 2017	152 176.76 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	-38.16 €
D001/inv	Solde section d'investissement : <u>-38.16 €</u>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0.00 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-38.16 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
001D/inv	Besoin de financement : <u>-38.16 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<u><b>0.00 €</b></u>

<b>D-2018-04-38</b>	<b>Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget ZA des Ancizes</b>
---------------------	---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	58 215.21 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	42 806.93 €
Recettes fonctionnement 2017	42 806.93 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0.00 €
Solde section de fonctionnement :	<b>0.00 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	42 806.93 €
Recettes investissements 2017	42 806.93 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	58 215.21 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<b>58 215.21 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>0.00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	58 215.21 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
001D/inv Besoin de financement :	<b>pas de besoin de financement</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b> <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b> <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	<b>0.00 €</b>
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b> <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	<b>0.00 €</b>
<b>Total affecté :</b>	<b>0.00 €</b>

<b>D-2018-04-39</b>	<b>Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget ZA de Saint Pardoux</b>
---------------------	--

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	-20 103,61 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	30 849,99 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	23 803,01 €
Recettes fonctionnement 2017	23 803,01 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	-20 103,61 €
Solde section de fonctionnement :	<b>-20 103,61 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	23 803,01 €
Recettes investissements 2017	23 803,01 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	30 849,99 €
R001/inv	30 849,99 €
Solde section d'investissement :	<b>30 849,99 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>0,00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	30 849,99 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	<b>pas de besoin de financement</b>
Besoin de financement :	<b>pas de besoin de financement</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>-20 103,61 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>-20 103,61 €</b>

<b>D-2018-04-40</b>	<b>Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Parc de l'Aize ZAC1</b>
---------------------	--

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0,00 €
Intégration du Résultat d'investissement antérieur de ZAC 1 SYMPA :	-1 193 341,84 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	58 655,70 €
Recettes fonctionnement 2017	58 655,70 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0,00 €
<b>Solde section de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	54 105,70 €
Recettes investissements 2017	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	-54 105,70 €
Intégration du Résultat d'investissement antérieur de ZAC 1 SYMPA :	-1 193 341,84 €
D001/inv	<b>Solde section d'investissement : -1 247 447,54 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
<b>Solde net des restes à réaliser :</b>	<b>0,00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé section investissement:	-1 247 447,54 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	<b>Besoin de financement : -1 247 447,54 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>1 247 447,54 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé</b>	
<b>:</b>	<b>-1 247 447,54 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
	<b>0,00 €</b>

<b>D-2018-04-41</b>	<b>Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Parc de l'Aize ZAC2</b>
---------------------	--

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0,00 €
Intégration résultat investissement budget ZAC 2 SYMPA	1 535 800,87 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	189 589,72 €
Recettes fonctionnement 2017	189 589,72 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	<u>0,00 €</u>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	189 589,67 €
Recettes investissements 2017	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	-189 589,67 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	1 535 800,87 €
D001/inv	<b>Solde section d'investissement : 1 346 211,20 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0,00 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé section investissement:	1 346 211,20 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	<b>Besoin de financement : pas de besoin de fi</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	=
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	=
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
	<u>0,00 €</u>

<b>D-2018-04-42 Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget ZA la Varenne</b>
---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017): -26 104,92 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017 251 293,52 €

Recettes fonctionnement 2017 251 293,52 €

Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : 0,00 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) : 0,00 €

Solde section de fonctionnement : 0,00 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017 314 712,45 €

Recettes investissements 2017 144 783,34 €

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2017): -169 929,11 €

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) : -26 104,92 €

D001/inv Solde section d'investissement : -196 034,03 €

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :

Sur recettes d'investissement :

Solde net des restes à réaliser : 0,00 €

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé : 0,00 €

Rappel du solde net des restes à réaliser : 0,00 €

001D/inv Besoin de financement : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :** **0,00 €**

*(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)*

**2) Affectation complémentaire en réserves :** **0,00 €**

*(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)*

**3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :** **0,00 €**

*(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)*

**Total affecté :** 0,00 €

<b>D-2018-04-43 Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Parc d'Activités des Volcans</b>
--

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	-0,48 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-38 367,38 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	40 567,38 €
Recettes fonctionnement 2017	117 567,86 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	77 000,48 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	-0,48 €
Solde section de fonctionnement :	<u>77 000,00 €</u>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	40 567,86 €
Recettes investissements 2017	38 367,38 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	-2 200,48 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	-38 367,38 €
D001/inv	<u>Solde section d'investissement : -40 567,86 €</u>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0,00 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé section investissement:	-40 567,86 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	<u>Besoin de financement : -40 567,86 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Pas d'affectation de résultat en budget de stocks</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>77 000,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
	<u>77 000,00 €</u>



<b>D-2018-04-44 Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Multiple de Saint Quintin</b>
---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-115 758,76 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	1 785,00 €
Recettes fonctionnement 2017	129 678,46 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	127 893,46 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0,00 €
<b>Solde section de fonctionnement :</b>	<b>127 893,46 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	0,00 €
Recettes investissements 2017	6 604,48 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	6 604,48 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	-115 758,76 €
D001/inv	<b>Solde section d'investissement : -109 154,28 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
<b>Solde net des restes à réaliser :</b>	<b>0,00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé section investissement:	-109 154,28 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	<b>Besoin de financement : -109 154,28 €</b>

Déci de d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>109 154,28 €</b>
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>18 739,18 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
	<hr/>
	<b>127 893,46 €</b>

<b>D-2018-04-45 Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Cinéma la Viouze</b>
--

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	-8 840.81 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	193 831.80 €
Recettes fonctionnement 2017	193 831.80 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0.00 €
Solde section de fonctionnement :	<b>0.00 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	23 075.18 €
Recettes investissements 2017	30 337.62 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	7 262.44 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	-8 840.81 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<b>-1 578.37 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>0.00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-1 578.37 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
001D/inv Besoin de financement :	<b>-1 578.37 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>0.00 €</b>

<b>D-2018-04-46</b>	<b>Affectation définitive des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Atelier Relais</b>
---------------------	--

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	9 792.77 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	-15 583.96 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	3 695.91 €
Recettes fonctionnement 2017	12 597.23 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	8 901.32 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	9 792.77 €
Solde section de fonctionnement :	<b>18 694.09 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	9 154.75 €
Recettes investissements 2017	15 583.96 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	6 429.21 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	-15 583.96 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<b>-9 154.75 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>0.00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-9 154.75 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
001D/inv Besoin de financement :	<b>-9 154.75 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>9 154.75 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>9 539.34 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>18 694.09 €</b>

<b>D-2018-04-47</b>	<b>Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Immobilier locatif</b>
---------------------	---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	8 338,18 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	-54 148,43 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	72 065,31 €
Recettes fonctionnement 2017	76 226,59 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	4 161,28 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	8 338,18 €
Solde section de fonctionnement :	<b>12 499,46 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	89 094,13 €
Recettes investissements 2017	141 788,76 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2017):	52 694,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	-54 148,43 €
D001/inv	
Solde section d'investissement :	<b>-1 453,80 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>0,00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 déc 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-1 453,80 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	<b>-1 453,80 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>-1 453,80 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>12 499,46 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>11 045,66 €</b>

<b>D-2018-04-48</b>	<b>Affectation des résultats de l'année 2017 sur 2018 – Budget Redevance des Ordures Ménagères</b>
---------------------	--

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017):	0.00 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2017	483 236.63 €
Recettes fonctionnement 2017	483 236.63 €
Résultat de l'exercice 2017 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2017) :	0.00 €
Solde section de fonctionnement :	<b>0.00 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Dépenses investissements 2017	0.00 €
Recettes investissements 2017	0.00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2017):	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2017) :	0.00 €
D001/inv	Solde section d'investissement :
	<b>0.00 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2017**

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>0.00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2017**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	0.00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €

001D/inv	Besoin de financement :	<b>pas de besoin de financement</b>
----------	-------------------------	-------------------------------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2018)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>0.00 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2018)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>0.00 €</b>

**D-2018-04-48a Adoption du Budget général de Combrailles, Sioule et Morge**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - CDC		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE			A1
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V</b>	<b>C</b>		
<b>O</b>	<b>R</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 933 202,70	10 808 138,78
	+	+	+
<b>R</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
<b>E</b>	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 125 063,92
<b>P</b>	=	=	=
<b>O</b>	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	11 933 202,70	11 933 202,70
<b>R</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V</b>	<b>C</b>		
<b>O</b>	<b>R</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 525 769,48	3 955 224,04
	+	+	+
<b>R</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	2 987 764,59	2 419 601,14
<b>E</b>	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 861 291,11	(si solde positif)
<b>P</b>	=	=	=
<b>O</b>	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	6 374 825,18	6 374 825,18
<b>R</b>	<b>TOTAL</b>		
<b>S</b>	TOTAL DU BUDGET (4)	18 308 027,88	18 308 027,88

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget général 2018 de Combrailles, Sioule et Morge.

**D-2018-04-48b Adoption du Budget annexe Equipements sportifs**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - EQUIPEMENTS SPORTIFS		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 115 816,91	1 066 925,07
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 48 891,84
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 115 816,91	1 115 816,91
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	845 116,09	845 099,32
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	114 336,53	229 511,50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 150 619,49	(si solde positif) 35 461,29
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 110 072,11	1 110 072,11
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 225 889,02	2 225 889,02

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Equipements sportifs ».

**D-2018-04-48c Adoption du Budget annexe Jeunesse**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ENFANCE JEUNESSE		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 059 856,72	2 059 856,72
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>2 059 856,72</b>	<b>2 059 856,72</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	198 634,70	227 239,86
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	309 249,62	610 849,67
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 321 484,12	(si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>829 368,44</b>	<b>838 089,53</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>2 889 225,16</b>	<b>2 897 946,25</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Jeunesse ».



**D-2018-04-48d Adoption du Budget annexe Activités culturelles**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ACTIVITES CULTURELLES		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	748 351,23	748 351,23
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	748 351,23	748 351,23
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	127 358,09	195 769,15
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	804,32	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 67 606,74	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	195 769,15	195 769,15
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	944 120,38	944 120,38

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Activités culturelles ».

**D-2018-04-48e Adoption du Budget annexe ZA de Queuille**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ZI QUEUILLE		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	157 181,76	157 181,76
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	157 181,76	157 181,76
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	157 181,76	157 219,92
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	38,16 (si solde négatif)	 (si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	157 219,92	157 219,92
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	314 401,68	314 401,68

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « ZA de Queuille ».

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ZI ANCIZES		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	42 811,93	42 811,93
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	42 811,93	42 811,93
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	101 022,14	42 806,93
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 58 215,21
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	101 022,14	101 022,14
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	143 834,07	143 834,07

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « ZA des Ancizes ».

**D-2018-04-48g Adoption du Budget annexe ZA de Saint Pardoux**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ZONE D ACTIVITES ST PARDOUX		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 549,39	54 653,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 20 103,61	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	54 653,00	54 653,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	54 653,00	23 803,01
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 30 849,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	54 653,00	54 653,00
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	109 306,00	109 306,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « ZA de Saint Pardoux ».

**D-2018-04-48h Adoption du Budget annexe Extension du Parc de l'Aize ZAC1**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - AIZE ZAC 1		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 659 125,35	1 659 125,35
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>1 659 125,35</b>	<b>1 659 125,35</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	181 439,83	1 428 887,37
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 247 447,54	(si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>1 428 887,37</b>	<b>1 428 887,37</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>3 088 012,72</b>	<b>3 088 012,72</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Extension du Parc de l'Aize ZAC1 ».

**D-2018-04-48i AAdoption du Budget annexe Extension du Parc de l'Aize ZAC2**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - AIZE ZAC 2		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 903 895,75	2 903 895,75
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 903 895,75	2 903 895,75
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 131 106,95	784 895,75
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 1 346 211,20
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 131 106,95	2 131 106,95
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 035 002,70	5 035 002,70

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Extension du Parc de l'Aize ZAC2 ».

**D-2018-04-48j Adoption du Budget annexe ZA la Varenne**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ZONE D ACTIVITES LA VARENNE		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 341 557,94	2 341 557,94
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		2 341 557,94	2 341 557,94
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 877 463,34	2 073 497,37
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 196 034,03	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		2 073 497,37	2 073 497,37
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		4 415 055,31	4 415 055,31

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « ZA la Varenne ».

**D-2018-04-48k Adoption du Budget annexe Parc d'Activités des Volcans**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - PARC D ACTIVITES DES VOLCANS		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 043 762,86	966 762,86
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 77 000,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 043 762,86	1 043 762,86
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	261 718,86	302 286,72
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 40 567,86	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	302 286,72	302 286,72
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 346 049,58	1 346 049,58

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Parc d'Activités des Volcans ».



**D-2018-04-481 Adoption du Budget annexe Cinéma La Viouze**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - CINEMA INTERCOMMUNAL DE LA VIOUZE		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE			A1
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	209 798,30	209 798,30
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	209 798,30	209 798,30
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	13 399,33	14 977,70
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 578,37	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	14 977,70	14 977,70
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	224 776,00	224 776,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Cinéma La Viouze ».

## D-2018-04-48m Adoption du Budget annexe Atelier Relais

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - ATELIERS RELAIS		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	20 115,34	10 576,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 9 539,34
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	20 115,34	20 115,34
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	177 000,00	186 154,75
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 9 154,75	(si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	186 154,75	186 154,75
	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	206 270,09	206 270,09

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Atelier Relais ».

**D-2018-04-48n Adoption du Budget annexe Immobilier locatif**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - BATI LOCATIF INDUSTRIEL		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	130 224,50	119 178,84
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 11 045,66
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	130 224,50	130 224,50
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	92 849,58	94 303,38
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 453,80	(si solde positif)
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	94 303,38	94 303,38
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	224 527,88	224 527,88

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Immobilier locatif ».

**D-2018-04-48o Adoption du Budget annexe Redevance des Ordures Ménagères**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - REDEVANCE ORDURES MENAGERES		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXPLOITATION</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	513 550,00	513 550,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		513 550,00	513 550,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		513 550,00	513 550,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Redevance des Ordures Ménagères ».

**D-2018-04-48p Adoption du Budget annexe Restauration Collective**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 qui s'équilibre de la manière suivante, et qui prend en compte la reprise anticipée des résultats :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - 63 - RESTAURATION COLLECTIVE		BP	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	845 682,54	845 682,54
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		845 682,54	845 682,54
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 323 549,39	1 323 549,39
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 323 549,39	1 323 549,39
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		2 169 231,93	2 169 231,93

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2018 « Restauration Collective ».

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 22 mars 2018 a posé le principe d'une variation proportionnelle de la fiscalité ménages avec une augmentation de 1 % sur les taux de la fiscalité «ménages » et 0,5 % sur la fiscalité économique

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- DECIDE de fixer les taux 2018 comme suit :
  - CFE : 25,69%
  - TH : 10,38 %
  - FNB : 18,80 %
  - FB : 3,03 %

*Pour : 41*

*Contre : 1*

*Abstention : 2*

✓ **Taux de CFE mis en réserve**

La différence constatée, le cas échéant, entre le taux de CFE voté et le taux maximum de droit commun peut être mise en réserve et capitalisée pour être ajoutée, partiellement ou totalement, au taux de CFE voté par l'EPCI au titre de l'une des trois années suivantes ([article 1636 B decies IV du CGI](#)).

La fraction de taux capitalisable qui peut être mise en réserve est donc égale à la différence entre le taux voté pour 2018 et le taux maximum de droit commun qui figure au verso de l'état 1259 cadre III - 3 colonne 15 soit : Réserve de taux capitalisable = taux maximum de droit commun - taux voté 2018.

Ainsi, seuls peuvent capitaliser des droits à augmentation, les EPCI qui arrêtent leur taux de CFE, par rapport à l'année précédente, dans la limite d'une fois l'augmentation du TMP de la TH ou du TMP de la TH et des TF, constatée l'année précédente, dans l'ensemble des communes membres.

La mise en réserve de la fraction de taux capitalisable est facultative, elle doit être décidée par le conseil communautaire et en conséquence, elle doit expressément figurer dans la délibération du vote de taux (ou à défaut dans une délibération complémentaire à prendre avant le 15 avril 2018). La première solution étant à privilégier largement pour éviter tout défaut de transmission.

Le taux maximum de droit commun est de 26,03 % contre un taux de CFE 2018 voté de 25,69 % soit la possibilité de mettre en réserve 0,34 points

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- APPROUVE la mise en réserve de 0.34 points de CFE

*Pour : 41*

*Contre : 3*

*Abstention : 0*

**D-2018-04-50 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) 2018**

2018 est la première année de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi).

Pour mémoire, la TEOMi comprend

- Une part fixe = TEOM pour laquelle la collectivité vote un taux
- Une part variable incitative liée à la production de déchets

Conformément à l'article 1379-0-bis du Code Général des Impôts, et à la délibération du conseil communautaire du 14 septembre 2017, la communauté de communes a pris la décision de percevoir le produit de la TEOMi et de reverser ce produit au SBA.

Le montant total de la TEOMi est donc à inscrire en recettes et en dépenses (part fixe + part incitative)

Parallèlement, le montant qui est versé par l'État par douzièmes comprendra le total de la part fixe + la part incitative.

Les services fiscaux inscriront sur la taxe foncière la TEOM (comme d'habitude) + la part incitative qui aura été fournie par le SBA. Les contribuables paieront avec leur taxe foncière le montant total = Part fixe + Part incitative.

Pour 2018, le produit appelé par le SBA et les taux sont les suivants :

Base prévisionnelle TEOM 2018	Taux	Part fixe	Estimation par variable
9 630 964 €	12,17 %	1 172 088	380 624

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE du taux de TEOMI à 12,17 %

**D-2018-04-51 Subventions et cotisations 2018**

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'APPROUVER le versement des cotisations ou subventions 2018 selon la liste ci-dessous dans la limite des montants maximum mentionnés :

▪ Budget général :

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT MAX
PALME ASSOCIATION	COTISATION 2018	
ASSOC DES MAIRES DU PUY DE DOME	COTISATION 2018	890,00 €
SMADC DES COMBRAILLES	COTISATION INFORMATIQUE 2018	10 800,00 €
ADCF	COTISATION 2018	2 000,00 €
SIET BRAYAUDS ET COMBRAILLES	COTISATION 2018	6 800,00 €
ASSO SYNDIC LIBRE DU PARC DE L'AIZE	COTISATION 2018	
ADUHME	COTISATION 2018	20 800,00 €
AGENCE REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	COTISATION 2018	500,00 €

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT MAX
MACEO	COTISATION 2018	1 000,00 €
CLUB ENTREPRISES ET TERRITOIRES	COTISATION 2018	90,00 €
INITIATIVE RIOM COMBRAILLES- PLFIL	COTISATION 2018	3 500,00 €
ASSOCIATION REGIONALE AUVERGNE DE L USH	ADHESION FICHER PARTAGE BAILLEURS SOCIAUX 2018	250,00 €
AUVERGNE ACTIVE	COTISATION 2018	500,00 €

BENEFICIAIRE - OBJET	MONTANT MAX
SMADC CONTRIBUTION GENERALE	48 950,00 €
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE	89 230,00 €
FONDS DE MUTUALISATION A89	43 445,00 €
RESEAU FONCIER AGRICOLE 2018	4 375,00 €
SOLDE RESEAU FONCIER AGRICOLE 2017	1 750,00 €
CONCORDIA – CHANTIER JEUNES BENEVOLES	5 500,00 €
SIEG ECLAIRAGE PUBLIQUE	6 000,00 €

- Budget annexe « activités culturelles »:

BENEFICIAIRE - OBJET	MONTANT MAX
UNION MUSICALE – MONTANT FORFAITAIRE	43 000 €
UNION MUSICALE – FRACTION VARIABLE EN FONCTION NOMBRE ELEVES 100 € / ELEVE	10 000 €
ASSOCIATION LYRIQUE DE COMBRONDE	22 000 €
FESTIVAL ERNEST MONPIED	2 000 €
MARDI DU RIRE	2 500 €

- Budget annexe « jeunesse »:

BENEFICIAIRE - OBJET	MONTANT MAX
FRANCAS – ADHESION 2018	900 €

- Budget annexe « équipements sportifs »:

BENEFICIAIRE – OBJET	MONTANT MAX
ANDES – ADHESION 2018	1 400 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement des cotisations ou subventions 2018 selon la liste présentée ci-dessous et dans la limite des montants maximum mentionnés.
- AUTORISE M. le Président à procéder au mandatement.

*Eu égard à l'importance et au rayonnement territorial du Festival Ernest Monpied M BOURBONNAIS propose de réfléchir à un rééquilibrage du montant entre les mardis du Rire et le festival Ernest Monpied. Pour le festival Ernest Monpied il est précisé que la somme proposée correspond à la somme sollicitée.*



**D-2018-04-52 Tableau des effectifs service « enfance-jeunesse » : suppression-cr ation de poste**

A la demande de l'agent et apr s avis du comit  technique, Monsieur le pr sident propose au Conseil communautaire de :

- supprimer le poste d'Adjoint technique principal de 2<sup> me</sup> classe,   temps non complet soit 19/35<sup> me</sup>,   compter du 08 mai 2018
- cr er un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup> me</sup> classe,   temps non complet soit 5.60/35<sup> me</sup>,   compter du 08 mai 2018

Le tableau des effectifs au 8 Mai 2018 :

Fili�res	Cat�gorie	Grades	Emplois		
			Effectif budg�taire	Effectif pourvu	ETP
<b>CDC- P�le Services Fonctionnels</b>					
<b>Fili�re administrative</b>					
	A	Ing�nieur principal	1	1	1
	A	Attach�	1	1	1
	B	R�dacteur principal 1 cl	2	2	2
	B	R�dacteur principal 2 cl	1	1	1
	B	R�dacteur	2	2	0.38
	C	Adjoint administratif principal 2 cl	2	2	2
	C	Adjoint administratif	6	6	5.93
		CAE-CUI	1	1	0.57
<b>Fili�re technique</b>					
	B	Technicien	2	2	2
	C	Agent de maitrise	1	1	1
	C	Adjoint technique principal 2 cl	1	1	1
	C	Adjoint technique	4	4	1.89
		CAE-CUI	1	1	0.57
<b>Total du service</b>			<b>25</b>	<b>25</b>	<b>20.34 ETP</b>

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>CULTURE</b>					
<b>Filière culturelle</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	A	Attaché	1	1	1
	C	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	3
	C	Adjoint du patrimoine	3	3	2.43
<b>Filière technique</b>					
	C	Agent de maîtrise	1	1	1
	C	Agent social	1	1	0.29
		CAE-CUI	2	2	1.86
<b>Total du service</b>			<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9.58 ETP</b>

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>					
<b>Filière administrative</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	C	Adjoint administratif principal 2 cl	1	1	1
	C	Adjoint administratif	1	1	0.77
<b>Filière animation</b>					
	B	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1
	B	Animateur	1	1	1
	B	Educateur principal jeunes enfants	1	1	1
	C	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	6	5.69
	C	Adjoint d'animation	51	51	20.38
	C	Opérateur des APS	1	1	0.80
<b>Filière sociale</b>					
	B	Assistant socio-éducatif principal	1	1	1
	C	Auxiliaire de puériculture principal 2 cl	2	2	1.67
	C	Agent social principal 2 cl	1	1	1
<b>Total du service</b>			<b>67</b>	<b>67</b>	<b>35.31 ETP</b>

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>RESTAURATION COLLECTIVE</b>					
<b>Filière technique</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	B	Technicien	1	1	1
	C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	1.81
	C	Adjoint technique	12	12	8.28
		Contrat d'apprentissage	1	1	1
<b>Total du service</b>			<b>17</b>	<b>17</b>	<b>12.09 ETP</b>

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>					
<b>Filière administrative</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	A	Attaché principal	1	1	1
	A	Attaché	5	5	4.86
<b>Total du service</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5.86 ETP</b>

Filières	Catégorie	Grades	Emplois		
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>					
<b>Filière administrative</b>			Effectif budgétaire	Effectif pourvu	ETP
	A	Attaché	1	1	1
<b>Filière sportive</b>					
	B	Educateur des APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1
	B	Educateur des APS	3	3	3
	C	Opérateur des APS	1	0	0
		Contrat d'apprentissage BPJEPS AAN	1	1	1
<b>Filière technique</b>					
	C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	2
	C	Adjoint technique	2	2	1.86
<b>Total du service</b>			<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9.86 ETP</b>

<b>TOTAL GENERAL CDC COMBRILLES, SIOULE ET MORGE</b>	<b>137</b>	<b>136</b>	<b>93.04 ETP</b>
--	------------	------------	------------------

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la création – suppression de poste telle que présentée ci-dessus
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs à compter du 08 mai 2018

#### **D-2018-04-53 Délibération cadre pour la gratification des stagiaires**

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement et à la recherche et la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014, parue au Journal Officiel le 11 juillet 2014, relative au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires sont venues modifier les conditions de déroulement des stages de formation en milieu professionnels codifiées à L. 124-6 du code de l'éducation

Lorsque la durée du stage ou de la période de formation en milieu professionnel au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages ou la ou les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une gratification versée mensuellement

Le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages précise les modalités d'application de l'article L124-6 du code de l'éducation.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND acte de l'obligation de rémunération des stagiaires en application de l'article L124-6 du code de l'éducation;
- DÉCIDE d'appliquer les modalités de gratification prévues par le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 lorsque le stage réunit les conditions de l'article L124-6 du code de l'éducation;
- DONNE délégation à M. le Président pour le recrutement de stagiaires et procéder à la liquidation de la gratification;
- DÉCIDE d'appliquer les modalités de gratification ci-dessous lorsque le stage ne réunit pas les conditions de l'article L124-6 du code de l'éducation et ses décrets d'application. Le montant est alors fixé à titre discrétionnaire de l'autorité territoriale en fonction des critères ci-dessous (délégation est donnée au président)
  - Le stage doit avoir une durée minimale de 15 jours en alternance ou continue,
  - Le stage doit apporter une contribution à la collectivité,
  - Périodicité de versement : mensuelle,
  - Montant individuel : le montant individuel est fixé à titre discrétionnaire par l'autorité territoriale par arrêté (ou toute personne ayant reçue délégation à cet effet) au regard de la durée du stage, du niveau d'études, de la spécificité des tâches et de la qualité du service rendu. Il est établi en tenant compte de la durée hebdomadaire de présence du stagiaire,
  - Montant maximum mensuel : Le montant de la gratification maximum qui peut être versée au stagiaire est fixé au maximum au pourcentage maximum du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L124-6 et L. 242-4-1 du code de la sécurité sociale.

## **D-2018-04-54 Indemnités de conseil du comptable public**

Aux termes de l'arrêté du 16 décembre 1983, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal ou de receveur d'un établissement public local sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.
- Ces prestations ont un caractère facultatif.

Elles donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite "indemnité de conseil". L'indemnité est calculée par application d'un barème de taux à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Pour 2017, le montant de l'indemnité de conseil s'élèverait à 974.04 € brut pour Mme BEUZIT Joëlle (360 jours de gestion)

Le taux de l'indemnité est fixé par la délibération.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer au titre de l'exercice 2017, une « indemnité de conseil »,
- FIXE le taux de l'indemnité à 100 % des taux maximum, soit : 974.04 € brut pour Mme BEUZIT (360 jours de gestion)
  - Montant individuel : le montant individuel est fixé à titre discrétionnaire par l'autorité territoriale par arrêté (ou toute personne ayant reçue délégation à cet effet) au regard de la durée du stage, du niveau d'études, de la spécificité des tâches et de la qualité du service rendu. Il est établi en tenant compte de la durée hebdomadaire de présence du stagiaire,
  - Montant maximum mensuel : Le montant de la gratification maximum qui peut être versée au stagiaire est fixé au maximum au pourcentage maximum du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L124-6 et L. 242-4-1 du code de la sécurité sociale.

## **D-2018-04-55 Remboursement de frais entre la communauté de communes et le CIAS et entre le budget général de la communauté de communes et les budgets annexe (délibération cadre).**

Afin de retracer le plus exactement et sincèrement possible le coût des services, les budgets annexe et le CIAS procèdent à des remboursements de frais et de personnel (locaux et matériel mutualisés, personnel affectés sur plusieurs budgets).

Le comptable public demande désormais une délibération afin d'asseoir juridiquement les flux entre budgets.

Entre la communauté de communes et le CIAS une convention encadrera les modalités de remboursement des frais et de mise à disposition de personnel. Les montants annuels seront arrêtés par décision du Président par délégation du conseil communautaire.

Entre le budget général et les budgets annexes, ou entre budgets annexes, il est également nécessaire de procéder à un remboursement de frais. Les montants annuels seront arrêtés par décision du Président par délégation de compétence du conseil communautaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer la convention de remboursements de frais et de personnel avec le CIAS « Combrailles Sioule et Morge »
- DELEGUE au Président les compétences suivantes : arrêter les montants annuels des remboursements de frais remboursés entre le CIAS et la communauté de communes ou par les budgets annexes de la communauté de communes, ou encore entre les budgets annexes
- MODIFIE en conséquence la liste des délégations de compétences du Président

<b>D-2018-04-56 Désignation des délégués auprès du syndicat de gestion de l'eau potable Plaine de Riom</b>
--

Compte-tenu de la nouvelle compétence « eau » transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge », il y a lieu de désigner des élus, représentants de l'EPCI pour siège au sein des instances du Syndicat PLAINE DE RIOM.

Les communes ont fait parvenir des propositions, qui sont soumises au conseil communautaire.

Après vote, sont élus :

<b>BEAUREGARD VENDON</b>
TITULAIRE
Monsieur Denis FOURNIAT
Monsieur Jacques ANDRE
SUPPLEANT
Madame Marie-Henriette HUGUET
<b>DAVAYAT</b>
TITULAIRE
Monsieur Michel CHAMALET
Monsieur Jean-Louis FABRE
SUPPLEANT
Monsieur Lucien LE VAN
<b>GIMEAUX</b>
TITULAIRE
Monsieur Roland CHANIER
Madame Marie-Josée PERSON
SUPPLEANT
Monsieur Daniel ROUCHON
<b>PROMPSAT</b>
TITULAIRE
Monsieur Roland MARTIN
Monsieur Jean-François SECOND
SUPPLEANT
Monsieur Pascal VAZEILLE
<b>YSSAC LA TOURETTE</b>
TITULAIRE
Monsieur Philippe EYMIN
Madame Marie-Hélène LAMAISON
SUPPLEANT
Monsieur Patrick MAZEYRAT

**D-2018-04-57 Désignation des délégués auprès du syndicat de gestion de l'eau potable  
Sioule et Morge**

Compte-tenu de la nouvelle compétence « eau » transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge », il y a lieu de désigner des élus, représentants de l'EPCI pour siège au sein des instances du Syndicat Sioule et Morge.

Les communes ont fait parvenir des propositions, qui sont soumises au conseil communautaire.

Après vote, sont élus :

**BLOT L'ÉGLISE**

TITULAIRE

Monsieur Denis BARDEL

Monsieur Roland CHADEYRON

SUPPLEANT

Madame Magalie LABIAULE

**CHAMPS**

TITULAIRE

Monsieur Vincent COLNET

Monsieur Gérard TARDIF

SUPPLEANT

Monsieur Pierre ACCAMBRAY

**CHARBONNIERES LES VIEILLES**

TITULAIRE

Monsieur Sébastien PORTIER

Monsieur Stéphane MAUPOU

SUPPLEANT

Monsieur Claude ESPAGNOL

**CHATEAUNEUF LES BAINS**

TITULAIRE

Monsieur Pierre ESPAGNOL

Monsieur Jean-Yves NOUZILLE

SUPPLEANT

Monsieur Daniel SAUVESTRE

**COMBRONDE**

TITULAIRE

Monsieur Etienne ONZON

Monsieur Jean-Paul POUZADOUX

SUPPLEANT

Monsieur Alain ESPAGNOL

**JOZERAND**

TITULAIRE

Monsieur Michel DELILLE

Madame Marie Françoise HUBERT

SUPPLEANT

Monsieur Dominique CHAZAL

**LES ANCIZES COMPS**

TITULAIRE

Monsieur Didier MANUBY

Monsieur Laurent MAZERON

SUPPLEANT

Madame Raquel FERREIRA

**LISSEUIL**

TITULAIRE

Madame Elisabeth ARNAUD

Monsieur Patrick MANSARD

SUPPLEANT

Monsieur Martial GENDRE

**LOUBEYRAT**

TITULAIRE

Monsieur Jean-Marie MOUCHARD

Monsieur Alain AMBLARD

SUPPLEANT

Monsieur Ludovic ANDRIEUX

**MANZAT**

TITULAIRE

Monsieur Olivier COUCHARD

Monsieur Bernard DE BRUYN

SUPPLEANT

Monsieur Laurent RENAUD

**MARCILLAT**

TITULAIRE

Monsieur Pilippe MARTINON

Monsieur Louis VRAY

SUPPLEANT

Monsieur Jean-François DELAGE

**MONTCEL**

TITULAIRE

Monsieur Jean-François PORTE

Monsieur Grégory BONNET

SUPPLEANT

Monsieur Jean-Paul MOMPIED

**POUZOL**

TITULAIRE

Madame Catherine BISCARAT

Monsieur Pascal CHAMALET

SUPPLEANT

Monsieur Mathieu CAMUS

**QUEUILLE**

TITULAIRE

Monsieur Jean-Pierre BOUTHET

Monsieur Charles KLUPINSKI

SUPPLEANT

Monsieur Florent BORDET

**SAINT ANGEL**

TITULAIRE

Monsieur Sidonio DA SILVA

Madame Kristel POIROT

SUPPLEANT

Monsieur Jean-Luc CHASTAGNAC

**SAINT GAL SUR SIOULE**

TITULAIRE

Madame Sylvie DURANTEL

Madame Marie-Noëlle NONY

SUPPLEANT

Monsieur Patrick JACQUOT

**SAINT GEORGES DE MONS**

TITULAIRE

Monsieur Camille CHANSEAUME

Madame Joëlle GATIGNOL

SUPPLEANT

Madame Annie VALANCHON

**SAINT HILAIRE LA CROIX**

TITULAIRE

Monsieur Mathieu FAVODON

Monsieur Jean-Claude PEYRONNY

SUPPLEANT

Monsieur Damien BALESTRINO

**SAINT MYON**

TITULAIRE

Monsieur Jean-Claude GISSET

Monsieur Paul LASSET

SUPPLEANT

Monsieur Stéphane GRAND

**SAINT PARDOUX**

TITULAIRE

Madame Chantal PIEUCHOT-MONNET

Monsieur Dominique POUZOL

SUPPLEANT

Madame Chantal BOUCHE

**SAINT QUINTIN SUR SIOULE**

TITULAIRE

Monsieur Daniel COUTIERE

Monsieur André LENEÉ

SUPPLEANT

Monsieur Mathieu PENY

**SAINT REMY DE BLOT**

TITULAIRE

Mon Michel AUBIGNAT

Madame Rosy BARON

SUPPLEANT

Monsieur François ROGUETTEILHEDE

TITULAIRE

Monsieur Pascal CHARBONNEL

Monsieur Alexandre GERAULT

SUPPLEANT

Monsieur Michel GOMICHOIN

**VITRAC**

TITULAIRE

Monsieur Christophe BRUN

Monsieur Thierry ROSSIGNOL

SUPPLEANT

Monsieur Dominique DERIGON

**D-2018-04-58 Schéma d'accueil et d'implantation des ALSH intercommunaux****✓ PREAMBULE :**

Le premier semestre 2017 fut consacré à la reprise des structures et l'harmonisation des modalités de fonctionnement pour l'ensemble des accueils de loisirs : tarification, règlement intérieur, réécriture du PEDT, fusion administrative et financière, élargissement de la restauration collective aux ALSH, structuration du service, accompagnement et contractualisation des agents...

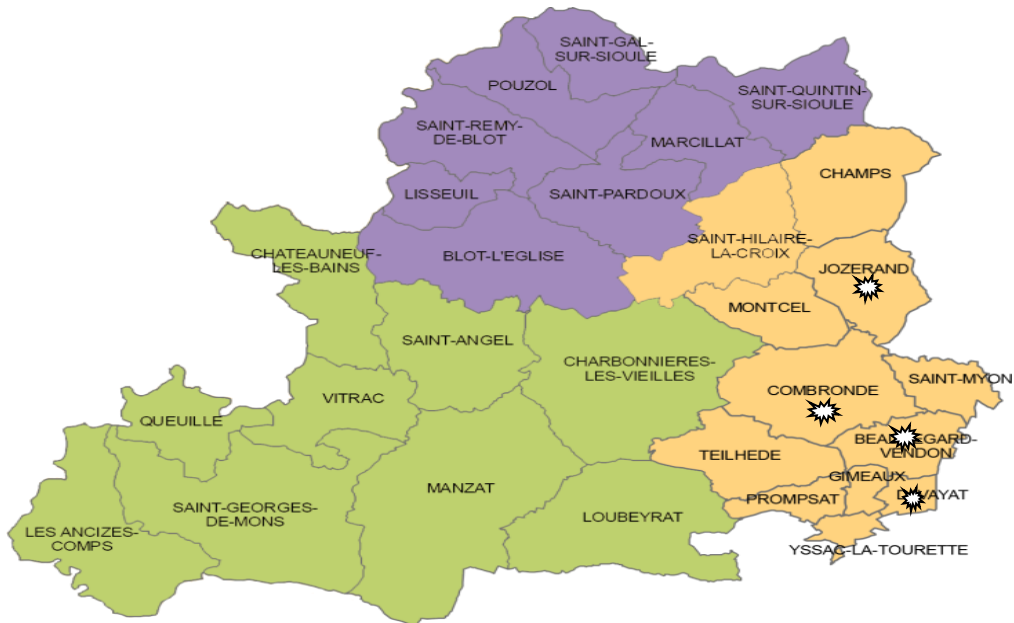
Il convient désormais de réfléchir à la politique d'implantation des ALSH intercommunaux. La commission « enfance jeunesse » s'est réunie à deux reprises. Les travaux ont abouti aux constats et propositions suivantes.

**✓ UNE POLITIQUE D'IMPLANTATION ET D'ACCUEIL HETEROGENE**

Depuis Septembre 2017, la structuration des ALSH s'appuie sur les habitudes des usagers et sur la disponibilité des bâtiments communaux. De plus, les ouvertures et les implantations des ALSH sont variables en fonction des périodes, à savoir :

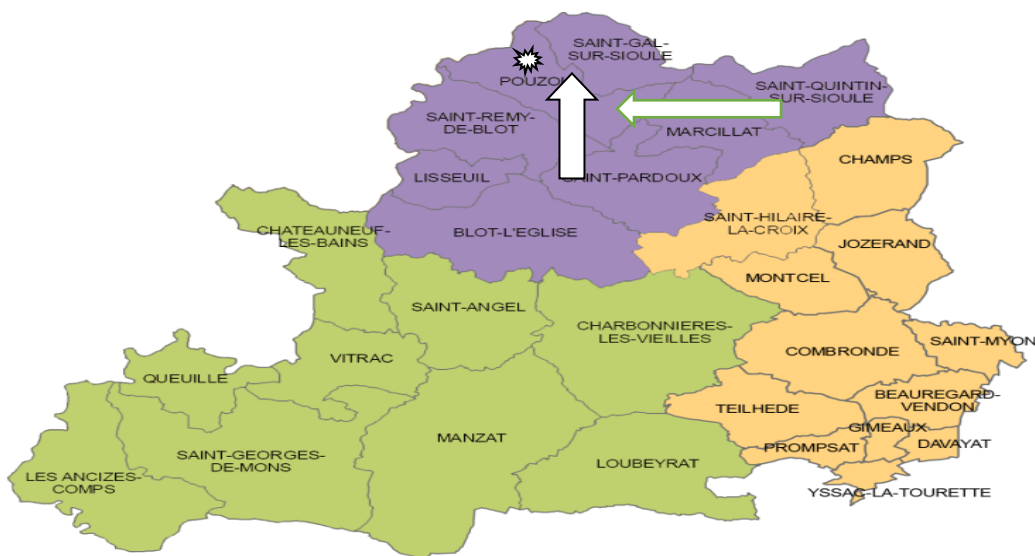
- Sur le secteur Plaine, utilisation exclusive d'établissements scolaires lors des accueils du mercredi, des vacances d'automne, de fin d'année, d'hiver, de printemps et d'été. Ces bâtiments sont implantés sur Beauregard-Vendon, Combronde, Davayat et Jozerand. Il n'existe pas de système de ramassage des enfants sur cette partie du territoire. L'activité globale des sites sur les actions citées ci-dessus est de 68 242 heures enfants.





☀ Structures ALSH

- Sur le secteur Sioule, utilisation du site de La Passerelle à Pouzol. Structure exclusivement réservée à l'accueil de loisirs sur l'ensemble des vacances et le mercredi. Un ramassage est organisé en fonction des périodes pour la récupération des enfants sur les communes de Saint Pardoux, Saint Quintin sur sioule et Marcillat. L'activité globale du site est de 23 417 heures enfants en 2016 (données CAF 63).



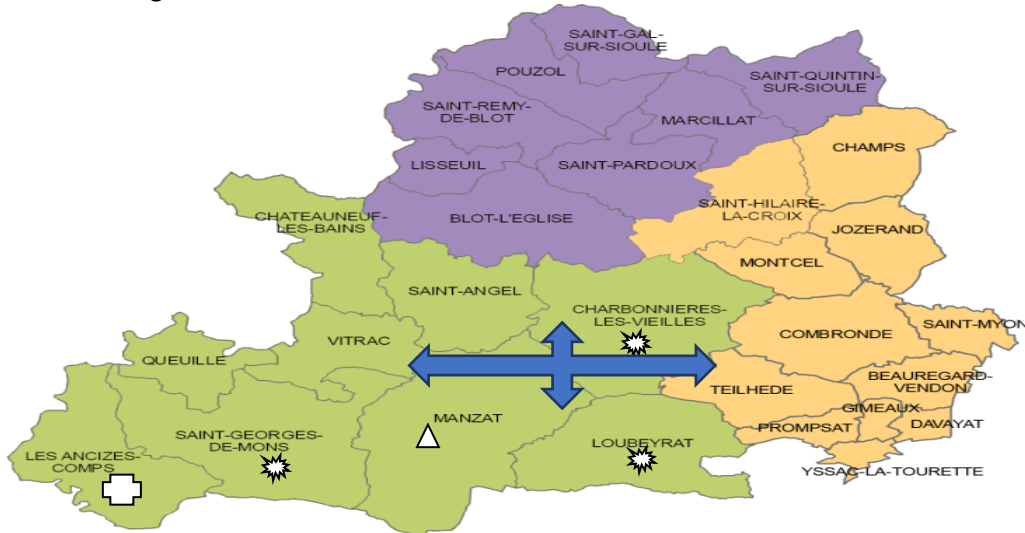
➡ Circuit de ramassage  
☀ Structure ALSH





- Sur le secteur Montagne, l'organisation des ALSH est plus complexe. Ouverture décentralisée le mercredi et vacances d'automne à St Georges de Mons, Loubeyrat et Charbonnières les Vieilles dans des bâtiments scolaires, puis Manzant (automne uniquement en salle des fêtes). Pour les vacances de fin d'année, ouverture à Saint Georges de Mons uniquement. En ce qui concerne les vacances d'hiver, printemps et d'été, le choix actuel se porte sur un site unique hors bâtiments scolaires (sauf maternelle) sur la commune des Ancizes-Comps.

A ce jour, outre les structures en bâtiments scolaires, le site de Saint Georges de Mons fonctionne dans des locaux anciens et usagés ne permettant pas l'accueil des enfants dans des conditions optimums : nombre de sanitaires insuffisant, murs en mauvais état, sols dégradés...

Un ramassage est organisé sur l'ensemble des communes pour se rendre sur l'un des lieux ALSH lors du mercredi. Il en est de même lorsqu'il s'agit d'un fonctionnement sur site unique (Les Ancizes-Comps) ou des ramassages collectifs se mettent en place sur toutes les communes.

L'activité globale des sites en 2017 sur les actions citées est de 73 938 heures enfants.



-  Circuit de ramassage
-  Structure ALSH – Mercredi, Automne, Fin d'année
-  ALSH supplémentaire – Vacances d'Automne
-  ALSH site unique – Hiver, Printemps, Eté

Dans le cadre d'un conventionnement, le partenariat instauré à travers le CEJ de Saint Ours les Roches est maintenu. Aussi, une structure ALSH est gérée et implantée directement à Saint Ours les Roches lors du mercredi et des vacances d'Automne. Lors des autres périodes, les enfants de cette commune sont emmenés sur le site des Ancizes-Comps.

#### ✓ QUELS OBJECTIFS ?

Fort de ce constat, de la connaissance du territoire, de la réflexion des membres de la commission Enfance-Jeunesse de « Combrailles, Sioule et Morge » et afin de répondre aux objectifs de « sortir » les enfants des écoles tout en maintenant un service de proximité, la structuration du Pôle Enfance-Jeunesse doit s'appuyer sur 3 à 4 sites répartis sur les différentes zones géographiques en fonction des opportunités qui se dégagent. Cette structuration s'accompagne de l'organisation de transports sur l'ensemble des communes ou des lieux de « garderies structurées » avant et après l'ouverture des ALSH.

La structuration du pôle enfance-jeunesse devra privilégier les conditions d'accueils des enfants en améliorant les conditions d'accueils en structures dédiées et adaptées, tant aux âges qu'aux origines géographiques du public.

✓ **ESQUISSE DU SCHEMA**

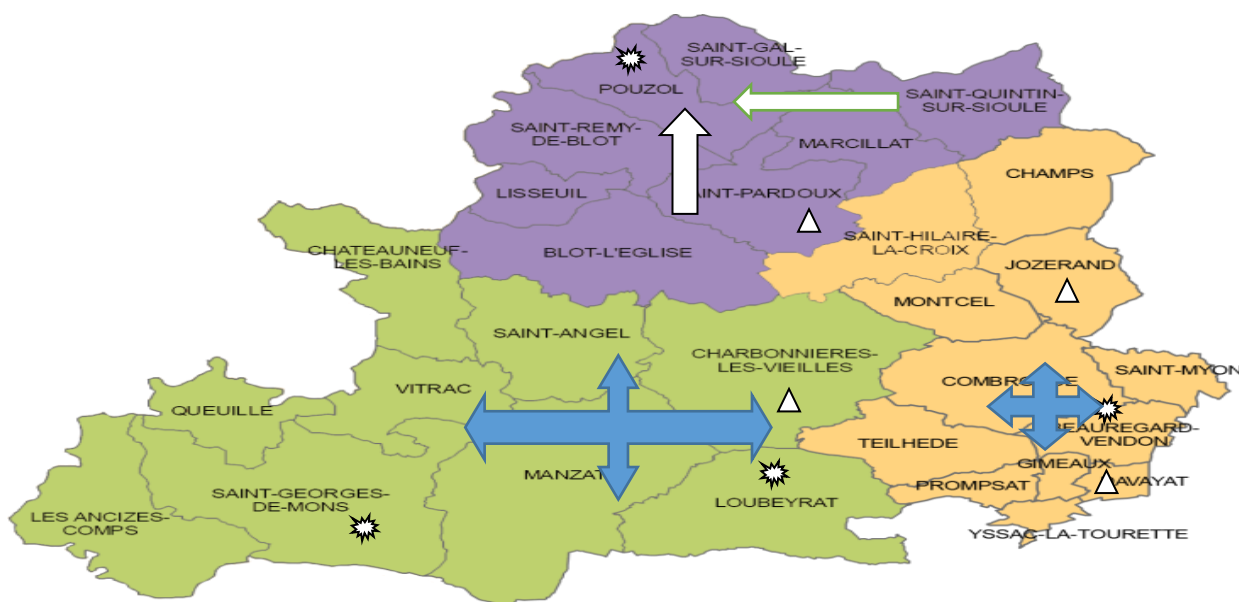
Aussi, il est proposé une structuration s'appuyant sur les éléments ci-dessus respectant les différents projets de territoire, à savoir :

**Organisation Vacances Scolaires** (Hiver, Printemps, Eté)

Organisation de 4 structures territoriales sur le site de La Passerelle à Pouzol, sur le site de Saint Georges de Mons, sur le secteur Beauregard-Combronde et une structure sur Loubeyrat (axe Manzat-Châtelguyon).

Ouverture de ces structures lors de l'ensemble des vacances scolaires ainsi que pour toutes activités en lien avec le service.

Mise en place de lieux de garderie sur des communes éloignées du site d'accueil accompagné d'un ramassage collectif.

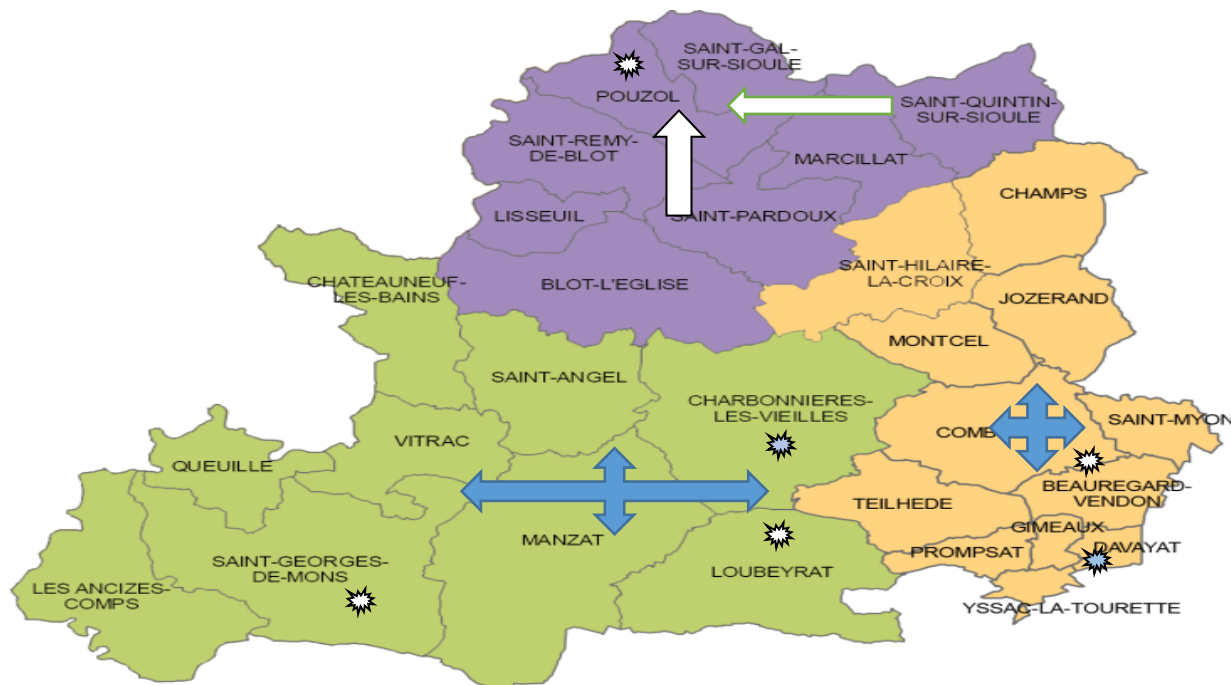


Sites principaux : ☀

Garderie matin et soir : △ (à préciser et adapter en fonction des besoins)

## Organisation Mercredis, Automne, Fin d'année

- En plus des 4 positionnées lors du mercredi et des vacances d'Automne et de fin d'année sur Charbonnières et Davayat, maintien de structures décentralisées. Mise en place de ramassages des enfants en direction des sites ciblés. Un débat peut se faire sur le maintien de sites à proximité directe d'une structure dédiée (moins de 4 kilomètres).



Sites principaux : \*

Sites de proximité complémentaire : \* (à préciser et adapter en fonction des besoins)

- Il ne faudra pas négliger une mutualisation des structures collectives avec les communes, associations et services communautaires (RAM...) œuvrant sur le territoire communautaire, afin de réduire les coûts de fonctionnement liés à l'utilisation des bâtiments.

Dans le cadre de cette structuration, une stratégie de développement devra être réfléchi permettant de dimensionner le projet en lien avec la fréquentation actuelle et à venir des différents ALSH :

- Le site de La passerelle est communautaire et permet l'organisation de nombreuses activités en extérieur sur un site aménagé et dédié à l'enfance-jeunesse,
- Pour Saint Georges de Mons, un projet de structuration à l'ancienne école Notre Dame, dans le cadre de Manzat Communauté, avait été acté par l'ancienne collectivité. Au regard du fonctionnement actuel et du nouveau territoire communautaire, la structuration proposée ne répond plus aux besoins énoncés en 2016. Aussi, afin de vérifier la pertinence du projet et de l'adapter au contexte actuel, une relance de l'étude doit être mise en 2018. Néanmoins, il apparaît que cette structure collective envisagée présente un intérêt puisque géographiquement positionnée à proximité des installations sportives communautaires (piscine, stade, gymnases) et de la structure de restauration collective.

D'autre part, la commune de Saint Georges de Mons mène une étude en vue de l'actualisation du Plan d'Aménagement de Bourg. La phase 1 de ce plan a été présentée aux représentants communautaires en Novembre 2017. Cet aménagement de bourg intègre le pôle enfance-jeunesse énoncé puisque ce projet était acté en Décembre 2016.

- Pour Beauregard ou Combronde, il n'existe pas de structures dédiées à l'enfance-jeunesse, le fonctionnement s'effectuant dans les écoles. Sur Combronde, il est à noter l'existence de locaux sportifs et associatifs et l'absence de salle de restauration à proximité de ces bâtiments. Une construction supplémentaire (Salles d'activités, restauration, accueil...) à proximité des équipements existants semble impérative.

Sur Beauregard-Vendon, des structures sont existantes : stades, salle des fêtes, parc de sports, cantine communautaire. Une réhabilitation d'un bâtiment existant et/ou une construction supplémentaire est nécessaire (salle d'activités uniquement).

- Concernant Loubeyrat (axe Manzat-Châtelguyon), en fonction des opportunités se dégageant (disponibilités foncières possible à proximité du stade et des écoles de Loubeyrat), une construction mutualisée peut être envisagée permettant ainsi aux usagers « migrants » sur le territoire urbain de bénéficier d'un lieu d'accueil pour leurs enfants, évitant ainsi que les populations désertent le territoire.

Ce site de proximité entre les deux secteurs plaine et montagne, désengorge St Georges de Mons évitant aux publics de longs déplacements.

✓ **CONCLUSION :**

Cette esquisse de schéma ci-dessus exposée permet de répondre aux objectifs suivants :

- Répartition géographique des équipements communautaires,
- Majorité de structures dédiées à l'enfance-jeunesse lors des vacances scolaires et mercredis permettant aux enfants de sortir de l'école et des locaux dédiés pour tous lors des vacances scolaires Printemps, Hiver, Eté
- Accompagnement des usagers par la mise en place de lieux de proximité péri-ALSH (matin et soir) et de ramassages lors des vacances scolaires.

Pour aller plus loin, il est nécessaire d'engager et de compléter l'étude architecturale et de programmation à l'échelle du nouveau territoire communautaire. Cette étude doit prendre en compte les composantes du nouveau territoire et les éléments de fonctionnements actuels des structures enfance-jeunesse.

Le cabinet HEMIS avait mené la première étude dans le cadre de Manzat Communauté. Il serait opportun de confier cette nouvelle mission au même bureau d'étude pour les motifs suivants : connaissance du dossier et des enjeux, disponibilité rapide et réaction face aux demandes des élus, accompagnement qualitatif reconnu.

✓ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- Avril : Vote en conseil Communautaire de l'engagement et du lancement de la reprise des études architecturales et compléments d'études de programmation
- Septembre – octobre 2018 : remise des études programmatiques
- 4eme trimestre 2018 : lancement de la maîtrise d'œuvre

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les objectifs et les principes du schéma d'accueil et d'implantation des ALSH
- APPROUVE le calendrier prévisionnel

La question est soulevée de savoir si un seul centre d'accueil permanent ne serait pas suffisant sur le secteur Montagne au lieu de deux. Il est précisé qu'un lieu d'accueil était prévu sur Loubeyrat dans le projet de territoire de ManzatCo, notamment en lien avec l'opportunité d'acquérir les locaux du centre de loisirs de Riom. Cette acquisition n'étant plus forcément d'actualité, tout doit être à nouveau regardé et discuté (effectifs, temps de trajets, conditions d'accueil, ...) dans le cadre du nouveau schéma. Il est également précisé que ce lieu d'accueil à une logique par rapport aux déplacements domicile-travail vers Riom. Il convient également de veiller à ne pas avoir de trop gros centres pour la qualité de l'accueil.

#### **D-2018-04-59 Demande de subvention CAF pour le logiciel enfance jeunesse**

Compte-tenu que le prestataire actuel du logiciel d'inscriptions - facturation arrête la maintenance du logiciel, il est prévu de changer de logiciel, avec la mise en place de nouvelles fonctionnalités comme la création d'un portail « famille » (il sera alors possible pour les familles de faire réservations – inscriptions aux activités, confirmation de disponibilité et dossiers administratifs en ligne, duplicata de factures).

Le projet total s'élève à 35 826 € HT dont une partie de dépenses d'investissement (hors tablettes de pointage) pour 26 605 € HT (licences, paramétrage, formation, portail famille,).

Le plan de financement proposé à la CAF est le suivant :

<b>DEPENSES * (HT)</b>		<b>RECETTES (HT)</b>	
<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
- Logiciel	26 605,00 €	Apport personnel de la structure (autofinancement) :	5 321,00 €
		Subvention CAF sollicitée	21 284,00 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b>26 605,00 €</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>26 605,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus
- AUTORISE M. le Président à déposer un dossier de demande de subvention CAF

#### **D-2018-04-60 Restauration collective : demande de subvention Leader pour la phase 1 de travaux**

Dans le cadre de sa politique de développement de sa restauration collective, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge souhaite réaliser des projets de construction ou réhabilitation de salle de restauration et d'office sur les communes de Beauregard-Vendon, Champs, Montcel, Prompsat et Yssac-la-Tourette. Les projets vont être réalisés en deux phases. La première concernera les communes de Beauregard-Vendon, Champs et Montcel, la seconde les communes de Prompsat et Yssac-la-Tourette.

Les travaux de la phase 1 s'élève à ce jour à 511 966 €HT. Des demandes de subventions ont déjà été réalisées dans le cadre de la DETR, du FIC, du contrat Ambition Région et du contrat de ruralité (DSIL).

Il est proposé de compléter le plan de financement de l'opération par une subvention Leader, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES				
Montant en euros HT		Partenaires financiers	Dépense éligible	Taux d'intervention	Montant de la subvention	Taux
Travaux et équipement	511 966 €	Département-FIC	392 100,00 €		104 736,60 €	18,45%
		DETR	448 835,00 €	30,00%	134 650,50 €	23,72%
		contrat ambition région	432 208,00 €		85 000,00 €	14,97%
		DSIL contrat de ruralité	450 950,00 €	10,00%	45 095,00 €	7,94%
		LEADER - investissement			50 000,00 €	8,81%
		LEADER - matériel			6 875,70 €	1,21%
maitrise d'œuvre	55 792,40 €	CC Combrailles, Sioules et Morge (autofinancement)			141 400,60 €	24,91%
TOTAL	567 758,40 €	TOTAL			567 758,40 €	100%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande LEADER
- AUTORISER M. le président à déposer les dossiers LEADER pour le projet de restauration collective phase 1 sur Beauregard-Vendon, Champs et Montcel

#### **D-2018-04-61 Bonus Performance énergétique (dispositif régional)**

En fin d'année 2017, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé son souhait d'intervenir pour favoriser l'amélioration des performances énergétiques du parc de logement sur son territoire.

Dans ce cadre, elle s'est rapprochée des communautés de communes pour mettre en place un « bonus de performance énergétique » dans les conditions suivantes :

- La définition précise des modalités de l'aide régionale est laissée à l'initiative des communautés de communes ainsi que l'instruction des dossiers
- La région souhaite plafonner son bonus au montant de l'aide de la Communauté de Communes et avec un maximum de subvention de 750 €
- Sont éligibles les dépenses concernant les postes d'isolation (sauf portes d'entrées) dont les performances thermiques sont plus importantes que celles exigées par le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE).
- La région ne souhaite pas dépasser 10% du montant de l'enveloppe CAR (Contrat Ambition Région). Pour la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge », cette enveloppe s'élève à 1 192 000€. Ainsi l'enveloppe correspondant au bonus énergétique de la région s'élèverait à 119 200 €. Si nous nous basons sur des dossiers à 750 € d'aide régionale (plafond proposé par la région), l'enveloppe permettrait d'instruire 158 dossiers.

Ce bonus viendrait en complément de l'aide apportée par la Communauté de Commune dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) et selon les critères cumulatifs du PIG et du bonus de performance énergétique régional.

Il est proposé de répondre à l'appel à projets selon les critères suivants :

- Montant de l'aide régionale : aide maximale de 750 € dans la limite du montant des travaux éligibles et dans la limite du montant de l'aide de la communauté de communes.
- Performances thermiques plus importantes que celles exigées par le CITE : il est proposé de rendre éligible les travaux d'isolation dont les critères sont strictement supérieurs ou strictement inférieurs aux valeurs de base du CITE comme indiqué ci-dessous :

- Parois opaques

Matériaux d'isolation thermique des parois opaques	Caractéristiques et performances
Planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R > 3 \text{ m}^2\text{K/W}$
Murs en façade ou en pigeon	$R > 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$
Toitures-terrasses	$R > 4,5 \text{ m}^2\text{K/W}$
Planchers de combles perdus	$R > 7 \text{ m}^2\text{K/W}$
Rampants de toiture et plafonds de combles	$R > 6 \text{ m}^2\text{K/W}$

- Parois vitrées

Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées	Caractéristiques et performances
Fenêtres ou portes-fenêtres	$U_w < 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w > 0,3$  Ou  $U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w > 0,36$
Fenêtre de toiture	$U_w < 1,5 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w > 0,36$
Doubles fenêtres (seconde fenêtre sur la baie) avec double vitrage renforcé	$U_w < 1,8 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w > 0,32$
Vitrages de remplacement à isolation renforcé (faible émissivité)	$U_g < 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$

- Volets isolants

Matériaux d'isolation thermique des volets isolants	Caractéristiques et performances
Volets isolants caractérisés par une résistance thermique (R) additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé	$R > 0,22 \text{ m}^2.\text{K/W}$  Ne sont pas prises en compte les dépenses de motorisation électrique des volets isolants.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de répondre à l'appel à projet « Bonus de performance énergétique » de la Région
- FIXE les critères d'éligibilité comme précisé ci-dessus
- AUTORISE M. le Président à signer la convention avec la Région
- DELEGUE au Président les décisions attributives individuelles de subvention dans le cadre du « bonus performance énergétique »

**D-2018-04-62 Travaux extension zone d'activités des Gannes : convention avec le SIEG pour l'éclairage public**

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser M. le Président à signer deux conventions avec le SIEG du Puy-de-Dôme pour la réalisation des travaux d'éclairage public dans le cadre de l'extension de la voirie de la zone des Gannes, commune de Charbonnières les Vieilles.

Les travaux sont estimés à :

- MO Matériel : 4 100 € HT



- Réservations : 590 € HT
- TOTAL : 4 690 € HT

Conformément aux décisions prises par le Comité syndical du SIEG, celui-ci peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT pour les travaux d'éclairage public.

Le fonds de concours demandé à la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge s'élève à 50 % du montant susvisé auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit :

- MO Matériel : 2 058,48 €
- Réservation : 295 €
- soit un montant total de 2 353,48 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUROTISE M. le Président à signer les deux conventions (réservations et matériel) relatives à l'éclairage public sur l'extension de la ZA des Gannes.

#### D-2018-04-63 Etudes Gémapi préalables au contrat territorial Morge et Buron

Deux études sont prévues au budget et sont un préalable au contrat territorial Morge et Buron.

##### ✓ **Le diagnostic agricole du territoire du Contrat Territorial Morge et Buron**

- **Groupement de commande** : Riom Limagne et Volcans, Plaine Limagne, Combrailles Sioule et Morge
- **Coordination** : Riom Limagne et Volcans
- **Planning prévisionnel** : lancement de la consultation en avril pour 8 mois d'étude

L'étude sera décomposée en 2 phases :

- Phase 1 : Etude du territoire et des pratiques agricoles
- Phase 2 : Réalisation d'un programme d'action complet pour le volet « agricole » du Contrat Territorial

Seront notamment analysés :

- Etat des lieux et analyse détaillée de l'activité agricole du territoire à partir des données suivantes :
  - Pratiques, rotations types (un traitement statistique et des cartographies des rotations sur plusieurs années devront être réalisés), surfaces, cheptel, détail des filières, circuits de distribution,
  - Données économiques et dispositifs contractuels, problématiques majeures des exploitants, besoin en eau, équipements (prélèvements en cours d'eau, ASA,...) et usages de la ressource en eau dont irrigation, structuration et organisation individuelle et collective des exploitations, historiques, évolution, etc... sur la base de celles esquissées dans la présentation du contexte,
  - Analyse agronomique détaillée du territoire : systèmes agricoles, pratiques, SAU,...
- Identification des pratiques à risque et localisation des secteurs (fertilisation, pesticides, effluents, eaux blanches, retournement de prairies...) et estimation des flux de pollutions liés à ces pratiques. La méthodologie d'identification des pratiques à risques sera élaborée en concertation avec le comité de pilotage,
- Identification des leviers et des freins pour l'amélioration des systèmes pour la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Ce travail devra avoir lieu en concertation avec tous les organismes agricoles du secteur (coopératives, Limagrain,...),

- Projection des évolutions agronomiques probables (besoins supplémentaires en irrigation, en intrant, possibilités de nouvelles filières pour une diversification des cultures,...) toujours en concertation avec l'ensemble des acteurs agricoles.

Le marché est estimé à 50 000€ HT.

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>LE DIAGNOSTIC AGRICOLE DU TERRITOIRE DU CONTRAT TERRITORIAL MORGE ET BURON</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>
Diagnostic agricole	50 000,00 €	Agence de l'eau	40 000,00 €
		RLV	2 900,00 €
		Plain Limagne	4 100,00 €
		Autofinancement	3 000,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>50 000,00 €</b>

Le reste à charge serait répartie comme suit (déduction faite des aides financières) :

<b>Communauté de Communes</b>	<b>SAU (ha)</b>	<b>Prorata</b>
Riom Limagne et Volcans	17 497	<b>29%</b>
Plaine Limagne	24 507	<b>41%</b>
Combrailles Sioule et Morge	17 847	<b>30%</b>

Les frais relatifs à l'organisation des opérations de sélection du prestataire seront pris en charge par le coordonnateur (RLV).

Cette étude doit compléter les données manquantes nécessaires à la création du Contrat Territorial.

✓ **Diagnostic de la Morge amont, de ses affluents et des affluents direct de l'allier**

- Groupement de commande : Plaine Limagne, Combrailles Sioule et Morge
- Coordination : Combrailles Sioule et Morge
- Planning prévisionnel : lancement de la consultation en avril pour 8 mois d'étude

**Objectif** : L'étude sera décomposée en 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic et caractérisation des cours d'eau par tronçons homogènes
- Phase 2 : Propositions d'un programme d'entretien et d'aménagements

Cette étude doit compléter les données manquantes nécessaires à la création du Contrat Territorial.

Seront analysés :

- les compartiments suivants de l'écosystème :
  - faciès d'écoulement, morphologie et position du lit (bief perché, cours naturel),
  - berges,
  - ripisylve et biodiversité,
  - échanges lit majeur-lit mineur (zones naturelles d'expansion de crues, fossés d'irrigation),
  - fonctionnalité du cours d'eau,
  - espèces invasives.
- les pressions anthropiques :
  - secteurs urbanisés,
  - loisirs (parcours de pêche),
  - pompages,
  - rejets (exutoires de drainage,...),
  - piétinement bovin,
  - ouvrages (barrages),
  - cuvettes bétonnées.

Le marché est estimé à 40 000€ HT. Le plan de financement serait le suivant :

<b>DIAGNOSTIC DE LA MORGE AMONT, DE SES AFFLUENTS ET DES AFFLUENTS DIRECT DE L'ALLIER</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>
Diagnostic	40 000,00 €	Agence de l'eau	32 000,00 €
		Plain Limagne	3 040,00 €
		Autofinancement	4 960,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>40 000,00 €</b>

La répartition du reste à charge se fera sur la base ci-dessous (déduction faite des aides financières) :

<b>Communauté de Communes</b>	<b>Linéaire de cours d'eau (m)</b>	<b>Prorata</b>
Plaine Limagne	81 461	<b>38%</b>
Combrailles Sioule et Morge	131 726	<b>62%</b>

Les frais relatifs à l'organisation des opérations de sélection du prestataire seront pris en charge par le coordonnateur (CSM).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commande pour le diagnostic agricole préalable au contrat territorial Morge et Buron dont le coordinateur serait « Riom Limagne et Volcans ».
- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commande « Diagnostic de la Morge amont, de ses affluents et des affluents direct de l'allier » pour le contrat territorial Morge et Buron dont le coordinateur serait la CC « Combrailles Sioule et Morge ».

#### **D-2018-04-64 Compromis de vente avec l'entreprise CHIMIREC – avenant n°1**

En date du 2 juillet 2017 la communauté de communes a signé avec l'entreprise CHIMIREC Massif Central un compromis de vente pour un terrain situé sur la ZAC de Queuille.

Ce compromis prévoyait une condition suspensive liée à l'obtention par l'ACQUEREUR d'un arrêté préfectoral d'autorisation purgé de tous recours (ICPE).

L'entreprise devait déposer la demande d'autorisation avant le 15 janvier 2018.

Cependant, compte tenu de l'évolution réglementaire concernant les installations classées pour la protection de l'environnement, l'ACQUEREUR n'a pas pu déposer en temps et en heures sa demande d'autorisation environnementale et sollicite en conséquence un report du délai prévu à l'article 7 dudit compromis

Il est proposé de prolonger jusqu'au 30 juin 2018 le délai pour lequel l'ACQUEREUR devra, pour se prévaloir de la présente condition suspensive, justifier auprès du VENDEUR du dépôt de la demande d'autorisation au moyen d'un récépissé délivré par l'autorité compétente.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n°1 dans les conditions ci-dessus.

## Questions diverses

Monsieur BALY explique à l'Assemblée le déroulement de la journée du 6 mai prochain :

*« Vous allez être prochainement destinataires d'un courrier vous rappelant le déroulement de la journée du 06 mai 2018*

*Cette journée particulière qui a pour objectif la construction de l'identité communautaire se déroulera en 4 parties*

*La présentation des communes par panneaux individuels (120 cm X 80 cm) de 10h00 à 18h00*

*Il vous est demandé de fournir 3 photos qui seront agrandies (25 cm X 30 cm) sur les thèmes suivants : paysage, patrimoine et au choix.*

*Prévoir si possible ou souhaitable une permanence des conseillers municipaux pour répondre aux questions éventuelles du public*

*Pour illustrer les panneaux, les communes peuvent emmener toute documentation jugée complémentaire*

*Un marché fleuri, gourmand et artisanal de 10h00 à 18h00*

*Un temps fort à 11h00 qui est la constitution d'un plateau radio avec l'onde porteuse sur le thème « S'installer et vivre dans les Combrailles »*

*Un spectacle de rue à 15h00 dans lequel la Communauté de communes sera à vendre par la compagnie « Thé à la rue »*

*Un pot de l'amitié offert par la Communauté de communes ponctuera la journée vers 12h30. »*

## Liste des délibérations du mercredi 11 avril 2018

D-2018-03-01	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES .....	2
D-2018-03-02	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	3
D-2018-03-03	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET JEUNESSE .....	4
D-2018-03-04	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ACTIVITES CULTURELLES .....	4
D-2018-03-05	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ZA DE QUEUILLE.....	5
D-2018-03-06	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ZA DES ANCIZES .....	6
D-2018-03-07	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ZA DE SAINT-PARDOUX.....	6
D-2018-03-08	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PARC DE L’AIZE ZAC1 .....	7
D-2018-03-09	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ZA LA VARENNE .....	8
D-2018-04-10	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ZA LA VARENNE .....	8
D-2018-04-11	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS.....	9
D-2018-04-12	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET MULTIPLE DE SAINT QUINTIN .....	9
D-2018-04-13	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET CINEMA LA VIOUZE.....	10
D-2018-04-14	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ATELIER RELAIS .....	11
D-2018-04-15	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET IMMOBILIER LOCATIF .....	11
D-2018-04-16	COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES .....	12
D-2018-04-17	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES .....	13
D-2018-04-18	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	14
D-2018-04-19	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET JEUNESSE.....	15
D-2018-04-20A	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ACTIVITES CULTURELLES .....	16
D-2018-04-21	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ZA DE QUEUILLE .....	17
D-2018-04-22	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ZA DES ANCIZES .....	19
D-2018-04-23	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ZA DE SAINT-PARDOUX .....	20
D-2018-04-24	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PARC DE L’AIZE ZAC1 .....	21
D-2018-04-25	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PARC DE L’AIZE ZAC2 .....	22
D-2018-04-26	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ZA LA VARENNE .....	23
D-2018-04-27	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS.....	24
D-2018-04-28	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET MULTIPLE DE SAINT-QUINTIN.....	25
D-2018-04-29	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET CINEMA LA VIOUZE .....	26
D-2018-04-30	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ATELIER RELAIS .....	27
D-2018-04-31	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET IMMOBILIER LOCATIF .....	28
D-2018-04-32	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES .....	29
D-2018-04-33	AFFECTATION DES RESULTATS DE L’ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES .....	30
D-2018-04-34	AFFECTATION DES RESULTATS DE L’ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	31
D-2018-04-35	AFFECTATION DES RESULTATS DE L’ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET JEUNESSE .....	32

D-2018-04-36	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET ACTIVITES CULTURELLES.....	33
D-2018-04-37	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET ZA DE QUEUILLE.....	34
D-2018-04-38	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET ZA DES ANCIZES .....	35
D-2018-04-39	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET ZA DE SAINT PARDOUX .....	36
D-2018-04-40	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET PARC DE L'AIZE ZAC1 .....	37
D-2018-04-41	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET PARC DE L'AIZE ZAC2 .....	38
D-2018-04-42	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET ZA LA VARENNE .....	39
D-2018-04-43	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS.....	40
D-2018-04-44	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET MULTIPLE DE SAINT QUINTIN.....	41
D-2018-04-45	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET CINEMA LA VIOUZE .	42
D-2018-04-46	AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET ATELIER RELAIS .....	43
D-2018-04-47	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET IMMOBILIER LOCATIF .....	44
D-2018-04-48	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 SUR 2018 – BUDGET REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES.....	45
D-2018-04-48A	ADOPTION DU BUDGET GENERAL DE COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE .....	46
D-2018-04-48B	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	47
D-2018-04-48C	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE JEUNESSE.....	48
D-2018-04-48D	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES .....	49
D-2018-04-48E	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA DE QUEUILLE.....	50
D-2018-04-48F	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA DES ANCIZES .....	51
D-2018-04-48G	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT PARDOUX.....	52
D-2018-04-48H	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE EXTENSION DU PARC DE L'AIZE ZAC1.....	53
D-2018-04-48I	AADOPTION DU BUDGET ANNEXE EXTENSION DU PARC DE L'AIZE ZAC2 .....	54
D-2018-04-48J	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA LA VARENNE .....	55
D-2018-04-48K	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS.....	56
D-2018-04-48L	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE.....	57
D-2018-04-48M	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS .....	58
D-2018-04-48N	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER LOCATIF .....	59
D-2018-04-48O	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES .....	60
D-2018-04-48P	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE.....	61
D-2018-04-49	VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2018 .....	62
D-2018-04-50	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMI) 2018 .....	63
D-2018-04-51	SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2018.....	63

D-2018-04-52	TABLEAU DES EFFECTIFS SERVICE « ENFANCE-JEUNESSE » : SUPPRESSION-CREATION DE POSTE.....	65
D-2018-04-53	DELIBERATION CADRE POUR LA GRATIFICATION DES STAGIAIRES.....	68
D-2018-04-54	INDEMNITES DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC .....	69
D-2018-04-55	REMBOURSEMENT DE FRAIS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CIAS ET ENTRE LE BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES BUDGETS ANNEXE (DELIBERATION CADRE).....	69
D-2018-04-56	DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DE GESTION DE L'EAU POTABLE PLAINE DE RIOM.....	70
D-2018-04-57	DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DE GESTION DE L'EAU POTABLE SIOULE ET MORGE .....	71
D-2018-04-58	SCHEMA D'ACCUEIL ET D'IMPLANTATION DES ALSH INTERCOMMUNAUX .....	72
D-2018-04-59	DEMANDE DE SUBVENTION CAF POUR LE LOGICIEL ENFANCE JEUNESSE .....	78
D-2018-04-60	RESTAURATION COLLECTIVE : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LA PHASE 1 DE TRAVAUX .....	78
D-2018-04-61	BONUS PERFORMANCE ENERGETIQUE (DISPOSITIF REGIONAL) .....	79
D-2018-04-62	TRAVAUX EXTENSION ZONE D'ACTIVITES DES GANNES : CONVENTION AVEC LE SIEG POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC.....	80
D-2018-04-63	ETUDES GEMAPI PREALABLES AU CONTRAT TERRITORIAL MORGE ET BURON .....	81
D-2018-04-64	COMPROMIS DE VENTE AVEC L'ENTREPRISE CHIMIREC – AVENANT N°1.....	83

**Signatures des membres présents au conseil communautaire du**  
**Mercredi 21 avril 2018**

Le Président,  
M. MOUCHARD Jean-Marie

Le Secrétaire de séance,  
M. BARE Michaël

Les membres du conseil communautaire :

ARCHAUD Claude Saint-Georges-de-Mons	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BONNET Grégory Montcel
<del>BOULAIS Loïc Saint-Hilaire-la-Croix</del>	BOULEAU Bernard Blot-l'Église	BOURBONNAIS Jean-Claude Beauregard-Vendon	<del>CAILLET Pascal</del> CHOMET Laurent Davayat
CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHANSEAUME Camille Saint-Georges-de-Mons	CHARBONNEL Pascal Teilhède	CHATARD Marie-Pierre Charbonnières-les-Vieilles
COUCHARD Olivier Manzat	<del>COUTIERE Daniel Saint-Quintin-sur-Loire</del>	CRISPYN Guillaume Champs Procuration M. BONNET	DA SILVA José Manzat
DE JEUS José Les Ancizes-Comps Procuration Mme MEGE	DOSTREVIE Corinne Manzat	DREVET Yannick Beauregard-Vendon	ESPAGNOL Alain Combronde Procuration Mme VIALANEIX
GATIGNOL Joëlle Saint-Georges-de-Mons Procuration Mme VALANCHON	GENDRE Martial Lisseuil	GUILLOT Sébastien Gimeaux	HOVART Lilyane Pouzol



LAMAISON Marie-Hélène Yssac-la-Tourette	LAMBERT Bernard Combronde	LANGUILLE André Jozerand	LANNAREIX Jean-Pierre Vitrac
LESCURE Bernard Marcillat	LOBJOIS Corinne Les Ancizes-Comps	LOBREGAT Stéphane Loubeyrat Procuration M. MOUCHARD	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps
MASSON Yannick Queuille	MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon	PERROCHE Paulette Combronde
PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot	SAUVESTRE Daniel Châteauneuf-les-Bains
SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule	Jean-François SECOND Prompsat	VALANCHON Annie Saint-Georges-de-Mons	VALENTIN Gilles Saint-Angel
VIALANEIX Michèle Combronde			